rapport d'activités 2014

association des maires
VILLE & BANLIEUE
de France

rapport d'activités 2014

sommaire

1 à l'affiche 6
Changements à Ville & Banlieue

2 une année très politique 8
Municipales : Ville & Banlieue en campagne
Élections des 23 et 30 mars

3 les grands dossiers de l'année 15
Participation citoyenne
Contrats de villes
Finances locales
Éducation
• Rythmes scolaires
• Numérique à l'école
Logement

4 rencontres partenariales 27
Réseau des Acteurs de l'Habitat
Métrokawa avec Métropop!
Talents du vélo
Académie des Banlieues
ANLCI
Séminaire Europe
GIE Joubert

5 parole à... 37
Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des Inégalités
Jérôme Berthaut, sociologue des médias

6 site internet 40
Un site plus accessible et plus lisible
Une ville à la Une chaque mois...

7 réunions statutaires 42
liste de nos activités 44

édito

2014 - année déterminante pour la Politique de la Ville

Éditorial de Damien Carême
Président de Ville & Banlieue
Maire de Grande-Synthe (59)

L'année 2014 aura été marquée par quelques moments importants touchant l'essence même de notre association.

Le 21 février tout d'abord, la loi « Lamy » sur la politique de la ville fut adoptée, délimitant ainsi la nouvelle géographie des quartiers prioritaires, instituant les nouveaux contrats de ville, après de nombreux mois de concertation et, enfin, marquant le lancement du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Puis ce furent les élections municipales en mars avec, pour la première fois, un fléchage des conseillers communautaires sur les listes municipales. Élément de la démocratie locale, presque passé inaperçu, mais qui revêt toute son importance aujourd'hui où les contrats de ville sont élaborés et portés par les intercommunalités (dorénavant une compétence obligatoire excepté pour les communautés de communes).

Enfin 2014 se termina avec l'annonce des 230 quartiers retenus dans le cadre du NPNRU en décembre conjointement avec la nomination de François Pupponi, vice-président de Ville & Banlieue comme président de l'ANRU, et de notre regretté collègue Claude Dilain, comme président de l'ANAH.

Cette année encore, fidèles à notre travail auprès des différentes instances ministérielles, nous avons été reçus et entendus par François Lamy, Najat Vallaud-Belkacem, Patrick Kanner et Myriam El Khomri.
Nous avons également été reçus en septembre par Manuel Valls, Premier ministre, pour nous entendre sur les difficultés grandissantes dans les quartiers.

Une nouvelle étape déterminante de la politique de la ville a donc vu le jour en 2014.
Le resserrement de la géographie prioritaire pour concentrer les moyens sur 1300 quartiers au lieu de 2500 et l'augmentation de la Dotation de Développement Urbain (DDU) seront-ils suffisants pour gommer les effets négatifs des baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les collectivités concernées, alors qu'elles sont lourdement impactées financièrement par la réforme des rythmes scolaires ou par l'augmentation de la précarité et des difficultés sociales dans les quartiers ?

L'intervention du droit commun, enjeu fondamental pour l'avenir de la politique de la ville, dans nos quartiers, sera-t-il effectif et suffisant pour faire levier efficacement et aider nos populations les plus en difficulté ?

Les régions, les départements, les intercommunalités, qui voient eux aussi leurs dotations diminuer, seront-ils au rendez-vous des nouveaux contrats de ville ? Oseront-ils mettre en œuvre des politiques de péréquation sur leurs territoires dans un contexte d'austérité budgétaire non propice à la solidarité ?

Même si ce rapport d'activités concerne l'année 2014, je ne peux passer sous silence les événements dramatiques qui ont profondément marqué notre pays le 7 janvier 2015, en vous renvoyant au texte qu'a publié notre association à ce moment-là, texte qui rappelle nos objectifs et nos idéaux républicains.

François Hollande, président de la République, nous a reçus dans les jours suivant ces drames autour d'un déjeuner, pour un long entretien. Entretien au cours duquel nous avons pu exprimer toutes nos inquiétudes et proposer les solutions possibles dont nous demandons la mise en œuvre depuis longtemps déjà.

Autant de questions sur lesquelles nous serons extrêmement vigilants en 2015, car il y va réellement de l'avenir de nos villes, mais surtout de nos populations de plus en plus éloignées de l'emploi et de la devise républicaine.

Pour terminer, je souhaite saluer le travail accompli par mon prédécesseur, Renaud Gauquelin, à la présidence de notre association durant trois ans, notamment au cours de la campagne présidentielle de 2012 et tout au long de la concertation sur la réforme de la politique de la ville.
Je souhaite avoir aussi une pensée émue pour celui qui l'avait précédé à la présidence de Ville & Banlieue, Claude Dilain, disparu le 3 mars dernier. Il avait été l'incarnation emblématique des difficultés des quartiers lors des émeutes de 2005, dans sa cité de Clichy-sous-Bois ; militant infatigable de la politique de la ville et pourfendeur des inégalités sociales.

Petit-déjeuner du 9 janvier 2014 autour de François Lamy, ministre de la Ville

Les banlieues en question

Tribune du 26 janvier 2015

Depuis les horribles actions terroristes à Charlie Hebdo, à Montrouge, et porte de Vincennes, qu'il faut condamner sans hésitation, sans ambiguïté et sans peur, tant absolument rien ne justifie un meurtre de quelqu'un en raison de «valeurs», ou de croyance, ou de quoi que ce soit d'autre, foule d'articles et d'analyses fleurissent dans la presse.

Beaucoup, si ce n'est tous, mettent en cause les 35 ans de politique de la ville.
Nous, maires de «Ville & Banlieue» de France, au cœur de ces problématiques, confrontés au quotidien à l'accumulation des difficultés sociales des habitants de nos communes, le clamons haut et fort : si la politique de la ville n'avait pas existé, la situation serait bien pire en France.

Mais elle n'a toujours été qu'une politique correctrice, car personne n'a jamais osé se poser les bonnes questions sur les causes de cette situation de relégation d'une partie non négligeable de notre territoire, même si cela se vérifie partout à travers le monde, à plus ou moins grande échelle.
Car finalement, est-ce que les horribles événements de Charlie Hebdo, de Montrouge et de la porte de Vincennes, ne montrent pas une faillite du système tout entier ?
Celle d'une société à bout de souffle.
Où compétition entre tout et tous est le maître-mot, dès l'école.
Où est permanente la recherche effrénée de gains toujours plus importants et atteignant des sommets d'écarts de ressources indécents et jamais vus.
Où diviser pour mieux régner, et ainsi placer l'individualisme au firmament, est l'apanage des possédants.
Où consommer est devenu le but ultime de la

vie, et même bientôt le dimanche.
Où seul l'audimat, et donc la publicité, font les programmes de la télévision (quand un média avoue que son travail est de «préparer du temps de cerveau disponible pour vendre du Coca pendant la publicité», dès lors, il est certain que ces cerveaux disponibles sont aussi réceptifs à n'importe quel discours extrémiste !).
Où l'on a abandonné l'éducation populaire au profit des réseaux sociaux sur lesquels tout, et surtout n'importe quoi, circule.
Où, 60 ans après l'appel de l'abbé Pierre, tout le monde ne dispose pas encore d'un toit.
Où l'abandon de toute maîtrise du foncier, notamment dans les villes, depuis des décennies dans des logiques libérales, a exclu les habitants aux revenus moyens dans le périurbain et les populations les plus démunies dans les banlieues.
Où la culture a été abandonnée dans les territoires qui en avaient le plus besoin.
Où la discrimination fait encore partie du quotidien de millions d'habitants et n'a pas été suffisamment condamnée.
Où se soigner devient difficile par manque de médecins mais aussi de moyens financiers.
Où toutes les décisions sont basées sur la recherche de la croissance, érigée comme un dogme, car ça serait la seule réponse à tous les problèmes, alors que les inégalités et les exclusions n'ont cessé de se creuser depuis 30 ans.
Où l'austérité imposée par un pouvoir prisonnier du monde de la finance compromet gravement le peu de modèle social qui nous restait, comme elle met en péril de nombreuses politiques publiques mises en place dans les collectivités les plus pauvres et où elles étaient particulièrement indispensables.

Pour résoudre les problèmes de fond, il faut oser dire que la situation que nous vivons aujourd'hui est la faillite de notre modèle de développement.

Faillite globale, tant au niveau des conséquences sociales et sociétales dramatiques que l'on vient de vivre, qu'au niveau des conséquences environnementales et climatiques que nous connaissons et qui compromettent notre avenir à tous et encore plus les populations qui sont déjà le plus fragiles.

Le monde, la société, sont ce que nous décidons d'en faire et ce que nous en faisons. Il n'y a pas de fatalisme.
Alors, nous nous prenons à rêver, dans cette période de concorde nationale, que l'on osera vraiment se poser les bonnes questions, cesser de travailler sur les conséquences pour se consacrer aux causes, et pour cela vraiment remettre en cause notre modèle de société pour revenir à nos valeurs de solidarité, de fraternité et d'égalité.
Aux valeurs de simplicité, de partage, de respect, de sobriété.

Souvenons-nous des Minguettes en 1981 et 1983, des banlieues en 2005, de Merah en 2012, de Charlie en 2015, mais aussi des profanations de cimetières juifs, d'attaques de mosquées, d'actions homophobes...
Combien faudra-t-il encore de ces dramatiques événements, intolérables dans le pays des Droits de l'Homme que le monde regarde, pour réagir vraiment ?

Il est urgent de changer de paradigme.
Cela va demander beaucoup de courage et d'audace politique mais, si nous ne touchons pas aux fondements de ces maux, la situation ne fera que se détériorer.

1 à l'affiche

- Changements à Ville & Banlieue

Changements à Ville & Banlieue

Changement de président

Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape (69) jusqu'en mars, passe le relais de la présidence de Ville & Banlieue à Damien Carême, maire de Grande-Synthe (59), le 5 juin 2014

4 Femmes au bureau

Catherine Arenou
Maire de Chanteloup-les-Vignes (78)
Vice-présidente de la CA des 2 Rives de Seine

Yasmine Boudjenah
1ère adjointe au maire de Bagneux (92)

Isabelle Foret-Pougnet
Adjointe au maire de Bègles (33)

Hélène Geoffroy
Députée,
maire de Vaulx-en-Velin (69)
Vice-présidente de la CU du Grand Lyon

Nouveaux venus au conseil d'administration

Patric Bessac
Maire de Montreuil (93)

Gérard Allard
Maire de Rezé (44)
Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique

Gustave Dassonville
Maire d'Halluin (59)

David Queiros
Maire de Saint-Martin-d'Hères (38)

2 une année très politique

- Municipales : Ville & Banlieue en campagne
- Élections des 23 et 30 mars

14 propositions pour 2014

À quelques semaines des élections municipales, Ville & Banlieue actualise ses propositions et propose aux candidats 14 mesures pour les quartiers populaires.

municipales 2014
contribution de Ville & Banlieue

Municipales

«Tout le monde doit mettre les mains dans le cambouis

INTERVIEW Stéphane Beaudet, maire (UMP) de Courcouronnes et vice-président de l'association Ville & Banlie qui vient d'émettre 14 propositions pour les municipales.

SOLIDARITÉ

1 pour une solidarité universelle avec les quartiers prioritaires

La dotation politique de la ville doit être réservée et versée directement par l'État aux communes abritant des quartiers prioritaires. De même, les métropoles et agglomérations doivent flécher vers ces communes leur dotation de solidarité communautaire, et mobiliser leurs moyens de droit commun au bénéfice des quartiers.

2 mobiliser le droit commun de l'état et de toutes les collectivités

Parce que la politique de la ville n'y suffira pas, l'État et l'ensemble des pouvoirs décentralisés doivent faire des quartiers leur priorité. Dans tous les domaines : éducation, emploi, santé, prévention et sécurité… Et toutes leurs stratégies : contrats de plan et de territoires, documents de planification.

DÉMOCRATIE

3 le maire, cheville ouvrière de la politique de la ville

Nous partageons l'objectif de la loi Lamy qui implique les agglomérations dans les contrats de ville. Mais nous voulons que le maire pilote leur gouvernance : qu'il participe à l'élaboration de la stratégie intercommunale et coordonne les actions menées sur les quartiers prioritaires de sa commune.

4 pour une renaissance citoyenne des quartiers, des habitants coproducteurs de leur ville

Comme le proposent les « conseils citoyens », il faut remettre les habitants au cœur de la vie de leurs quartiers et de leur ville, leur redonner droit à l'expression, les associer à la définition du projet urbain et à la rénovation urbaine. Repenser les outils de la concertation pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

5 conforter l'action associative

Les associations réalisent un travail essentiel de lien social et de quasi service public dans nos quartiers. Il faut les soutenir par des financements pluriannuels, alléger leurs charges administratives, les associer à la définition et au suivi des politiques publiques, les faire travailler de façon collégiale et concertée.

LOGEMENT

6 rééquilibrer l'habitat au sein des agglomérations

L'échelle intercommunale doit permettre une répartition plus équitable des logements sociaux et de l'accueil des populations en difficulté dans l'agglomération. Toutes les communes de l'EPCI soumises à l'article 55 de la loi SRU doivent respecter cette obligation. Sauf demande du maire,

il faut interdire le droit au logement opposable (DALO) dans les quartiers prioritaires, qui ghettoïse un peu plus des quartiers déjà ségrégés.

7 accentuer la lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique concerne 4 fois plus les résidents du parc social que ceux du privé. La performance énergétique et thermique doit concerner tous les PRU, l'ancien et le neuf, les copropriétés dégradées et le locatif social. Nous réclamons des études de l'Observatoire national et de l'ADEME, de la prévention auprès des habitants, des aides aux travaux, une extension des tarifs sociaux accordés aux ménages en difficulté.

DÉVELOPPEMENT ET EMPLOI

8 aider les personnes et quartiers vulnérables à retrouver le chemin de l'emploi

Nous voulons que les agglomérations se mobilisent pour identifier et recruter les personnes devant bénéficier des emplois aidés. Que les ZFU soient prorogées jusqu'en 2016, avec une clause d'embauche locale maintenue à 50% et un dispositif d'exonération excluant les professions libérales à l'exception des professionnels de santé conventionnés. Enfin, nous proposons un dispositif simplifié d'accompagnement des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes pour lesquels les missions locales doivent être soutenues.

ÉDUCATION

9 apprentissages fondamentaux et risques de décrochage : plus de moyens pour les moments-clés

Nous proposons d'expérimenter dans nos quartiers en ZEP le maître unique de la grande section au CE1 ; de redonner à la médecine scolaire de vrais moyens, de concentrer les PRE sur les 5/8 ans, de déployer le dispositif anti-décrochage à ce stade. S'agissant des temps d'activités périscolaires, les crédits du fonds d'amorçage dédiés aux villes pauvres doivent être pérennisés.
Enfin, nous voudrions voir étendu le dispositif des écoles de la 2ème chance, en commençant par les régions les plus vulnérables au plan social urbain.

Comprenons-nous bien !

Extrait du communiqué de presse du 29 janvier 2014

La 6ème proposition des 14 que nous avons faites voici deux semaines a été mal interprétée…
Nous élus de Ville & Banlieue, tenons à préciser notre position.
À l'instar de la loi SRU qui impose un taux de 25% de logement social dans chaque commune, les bénéficiaires du DALO doivent être également répartis sur l'ensemble des communes et pas seulement sur celles qui possèdent déjà le plus fort taux de logement social.
Pour rappel, le DALO n'est pas un droit à construire du logement. Il n'est pas légalement en mesure de renforcer la construction de logements sociaux.
Les maires de Ville & Banlieue le déplorent et **tout en étant pour le respect du principe du DALO, ils ne peuvent accepter que la construction de logements sociaux, dont ils sont déjà les principaux bâtisseurs, se concentre sur leurs seuls territoires.**

10 une politique de la langue pour une citoyenneté élargie

Les quartiers sont multiculturels, ce qui devrait être un atout dans un monde désormais globalisé. Nous préconisons d'une part un apprentissage renforcé de la langue et de l'expression françaises pour les enfants et leurs familles, à l'école primaire et hors l'école, via des ateliers sociolinguistiques plus nombreux ; d'autre part un développement du bilinguisme et du multilinguisme en proposant à tous les enfants un enseignement de langue étrangère (suivi sur le primaire et le collège), faisant toute leur place aux langues d'origine.

SANTÉ & PRÉVENTION

11 faire revenir la médecine de ville dans les quartiers

Il faut restaurer dans les banlieues un service médical digne. Les Agences régionales de santé doivent s'y consacrer politiquement et financièrement. Toutes les formules doivent être explorées pour permettre aux praticiens du secteur 1 déficitaires de s'établir dans nos communes : aides à l'installation ou au regroupement, exonérations fiscales, garanties sécurité et assurance, médecins salariés ou volants. Si le dispositif PTMG va dans le bon sens, nous privilégions les lieux pluridisciplinaires combinant écoute des patients et offre de soins.

12 refaire place à une politique de prévention ambitieuse et globale

Les moyens de la politique de prévention sont en décalage avec les besoins du terrain. Nous voulons redévelopper la prévention primaire éducative et sanitaire, l'encadrement socio-éducatif, le soutien à la parentalité et la santé mentale. Il nous parait donc urgent de conforter les métiers et les effectifs de la médiation, de soutenir les travailleurs sociaux et les associations en leur assurant une stabilité.

CULTURE

13 pour une culture qui rapproche et qui fédère

Il faut se concentrer sur la sensibilisation des populations éloignées de la culture via une médiation culturelle renforcée. Il faut impliquer les artistes dans le portage et la mise en œuvre des politiques culturelles en développant les résidences d'artistes dans les quartiers. Enfin, il faut des « stratégies culturelles de territoire » fédérant acteurs et pratiques : des « conseils locaux de promotion des pratiques culturelles ».

SPORT

14 pour une approche sociale et citoyenne du sport

Nous voulons renforcer la place du sport dans les quartiers, rendre obligatoire un volet Sport dans les CUCS, accompagner les projets d'équipements via le CNDS. Par ailleurs, la participation des femmes doit devenir un critère majeur des contrats d'objectifs et de l'attribution des subventions. Enfin, il faut mettre l'accent sur le sport santé/bien-être. Des créneaux doivent être rendus et réservés aux pratiques familiales ou de loisirs. Des parcours santé doivent être réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine. Un système subventionné de passe sportif pourrait être généralisé et réservé aux familles sous conditions de ressources.

Inciter les futurs élus à reprendre nos propositions

Extrait du communiqué de presse du 16 janvier 2014

Renaud Gauquelin, président de Ville & Banlieue, maire de Rillieux-la-Pape (69), et les élus présents à la conférence de presse, membres de l'association, Stéphane Beaudet, maire de Courcouronnes (91), Christophe Girard, adjoint au maire de Saint-Denis (93), Philippe Rio, maire de Grigny (91) ont rappelé que lors de la campagne présidentielle de 2012, ils avaient élaboré 120 propositions, reprises pour beaucoup dans le projet de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ils tiennent à féliciter François Lamy, ministre délégué à la Ville, qui a porté cette loi, adoptée à l'Assemblée nationale en novembre dernier, et ce 15 janvier au Sénat à l'unanimité moins une voix.

Ils se réjouissent que cette loi «propose de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville en inscrivant pour la première fois dans la loi le principe de co-construction de la Politique de la Ville avec les habitants, en redéfinissant la géographie prioritaire à partir d'un critère unique, la pauvreté, en instaurant un contrat urbain global, en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social».

Au-delà de l'État, l'association Ville & Banlieue en appelle à tous les candidats aux élections municipales.
Renaud Gauquelin, président de Ville & Banlieue, réaffirme que «le maire doit jouer pleinement son rôle notamment dans les futurs contrats de ville, que les dispositifs de droit commun doivent aller en priorité aux territoires en difficulté… Au nom des élus de l'association, il exhorte les candidats aux municipales à les prendre en compte pour plus de partage, d'égalité et d'un mieux vivre-ensemble».

Comment ont voté les banlieues populaires ?

Les municipalités de banlieue après le séisme du 30 mars

Ville & Banlieue revient sur le vote qui bouleverse la donne politique municipale et celle des agglomérations.

1 Des records d'abstention

Défiance, déception, colère froide, sentiment d'impuissance et/ou conviction partagée que cette élection ne changerait rien de décisif à leur situation ? Les quartiers et les communes populaires des périphéries urbaines ne se sont pas mobilisés en masse pour ces élections. Des pics d'abstention avaient déjà été atteints lors du scrutin du 23 mars, y compris parmi les villes ayant élu leur maire au 1er tour : on comptait ainsi 60,2% d'abstentionnistes à Clichy-sous-Bois (93), 58,2% à Sarcelles (95) et 57,3% aux Mureaux (78) il y a huit jours. Mais les banlieues ont encore très peu voté pour ce second tour des élections municipales.

Ainsi, sur les 52 villes de l'association à devoir rouvrir leurs bureaux de vote le 30 mars :

- 1 seule (La Seyne-sur-Mer, soit 2% du total) a connu une participation supérieure à la moyenne nationale (36,3% d'abstentions, déjà un record historique sous la V^{ème} République).
- 1 ville sur 2 (53% exactement) a connu une abstention de 36 à 45% : parmi lesquelles des villes comme Bron (69) ou Mérignac (33) qui ont gardé leur confiance à la gauche, mais aussi des communes comme Argenteuil (95) ou Aulnay-sous-Bois (93), ayant basculé à droite.
- 1 ville sur 3 (34,6%) s'est située entre 45 et 55% d'abstentions : comme Melun (77) ou Saint-Herblain (44).
- 1 sur 10 (9,6%) au-dessus de 55% d'abstentions : à l'instar de Vaulx-en-Velin (69) ou de Villiers-le-Bel (95).

D'où un constat clair qui confirme la tendance de ces 20 dernières années : un nombre croissant d'électeurs issus des classes populaires urbaines s'expriment désormais plus par l'abstention que par le vote, parce qu'elles ne se retrouvent guère dans les politiques conduites en leur nom. «L'habitus de l'abstention» traduisant une rupture importante, persistante et inquiétante, avec le système électoral représentatif. Enfin, comme il a pu être observé à l'échelle

nationale, cette abstention manifeste sans doute une déception à l'égard du gouvernement de la gauche ; la droite ayant plutôt mieux mobilisé ses électeurs dans les villes populaires des agglomérations, et le léger surplus de mobilisation ayant plutôt joué en faveur de l'alternance.

❷ Une vague bleue sans précédent, mais de moindre ampleur qu'à l'échelle nationale

Qu'en est-il maintenant lorsqu'on observe les résultats politiques du vote ?
Si les banlieues ont connu les mêmes «intempéries politiques» que le reste du pays, l'on pourrait parler ici de «tempête» sur les périphéries urbaines quand un «tsunami» balayait l'hexagone.

Signe de cette déferlante : plus de 27% d'alternance politique en faveur de la droite UDI/UMP au sein de l'Association. Avec de violents mouvements de balancier ayant précipité l'effondrement de municipalités aussi ancrées à gauche que Saint-Médard-en-Jalles (33), Saint-Priest (69) ou Athis-Mons (91). Ou bien fait vaciller les villes dont la mixité sociale rendait l'équilibre politique plus incertain : Chelles (77), Aulnay-sous-Bois (93), ou Eragny (95). Certaines communes, dans lesquelles la gauche est partie divisée ou n'a pas su refaire son unité pour le second tour, sont passées à droite en quelques heures : à Rillieux-la-Pape (69) ou à Mantes-la-Ville (78), seule commune à être tombée dans l'escarcelle de l'extrême droite. Mais les effets de la sociologie urbaine conjugués à ceux de l'action politique permettent cependant à de nombreux élus de gauche de bien résister à la vague : à Allonnes (PCF-Front de Gauche, Sarthe), Bègles (Verts, Gironde), Cran-Gevrier (PS, Haute-Savoie), Ivry-sur-Seine (Front de Gauche, Val-de-Marne), Le Grand-Quevilly (PS, Seine-Maritime) par exemple.

Enfin, dans certaines grandes villes de banlieue acquises à la gauche, les clivages internes entre PS, PC, PG et DVG ont, selon les cas, été sans effet sur le rapport de force initial (Saint-Denis (93) est restée entre les mains du Parti de gauche), ou provoqué une «alternance interne» (Aubervilliers (93) est passée du PS au PC et Vaulx-en-Velin (69) a suivi le chemin inverse), entraînant une redistribution des cartes entre les forces et les partis de gauche, comme à Montreuil (93) où Dominique Voynet avait décidé de ne pas se représenter.

❸ Des maires réélus sur leur bilan dans les villes symboles de la politique de la ville

Contrairement à ce qui a pu être souligné par les médias, il est à noter que 38,1% des maires de l'Association ont été réélus au 1er tour (sur approximativement une centaine de communes de banlieues urbaines, les agglomérations adhérentes n'ayant pas encore pu procéder au renouvellement de leur exécutif). Et ce malgré une forte représentation des maires de gauche au sein de Ville & Banlieue, qui aurait pu les exposer à davantage de remise en cause.

Comment interpréter le phénomène ?

Sur les sites les plus emblématiques des difficultés sociales et urbaines – là où les maires se sont engagés non seulement dans la politique de la ville mais aussi dans la rénovation urbaine à grande échelle au cours du dernier mandat – les électeurs ne leur ont-ils pas simplement donné acte du travail accompli ?

Ainsi de Catherine Arenou (UMP, Chanteloup-les-Vignes, 78), de Xavier Lemoine (UMP, Monfermeil, 93), de Rodolphe Thomas (Modem, Hérouville-Saint-Clair, 14), ou de Stéphane Beaudet (UMP, Courcouronnes, 91) respectivement réélus avec plus de 59, 61, 63 et 80% des voix… ; mais également de Jean Touzeau (PS, Lormont, 33), de Marc Goua (PS, Trélazé, 49), ou de François Asensi (PC, Tremblay-en-France, 93), ayant de leur côté dépassé les 60, 62 et 68% des voix… Dans ces villes, tout s'est en effet passé comme si les habitants ayant vu leur ville, leur quartier et leur cadre de vie changer fortement et positivement – avec un aménagement, de nouveaux espaces et services publics de qualité – ils l'avaient porté au crédit du maire, quelle qu'ait pu être par ailleurs leur situation au plan de l'emploi ou du pouvoir d'achat.

4 Un vote FN qui s'étend et s'enracine en région parisienne

Le Front national était présent dans 18 triangulaires des 52 élections de 2ème tour au sein de l'Association, soit 34,6% des cas. Mais sur ce point, c'est la géographie politique qui compte d'abord ; et le vote Front national a suivi dans les banlieues la même pente qu'à l'échelle nationale : le parti d'extrême droite réalisant ses meilleurs scores en PACA, dans la vallée du Rhône ou le nord du bassin parisien : avec plus de 20% à Gignac-la-Nerthe (13), plus de 25% à Lomme (59) ou à Creil (60), plus de 30% à La-Seyne-sur-Mer (83). Hors ces territoires d'implantation traditionnelle, le FN était jusque-là relativement peu implanté dans les périphéries des grandes agglomérations urbaines, notamment de l'ouest. Phénomène marquant de ce scrutin 2014, il y réalise parfois de bons scores et s'enracine entre 10 et 15% des voix en région parisienne : à Chelles (77), Chilly-Mazarin (91), Créteil (94), Meulan (78), Noisy-le-Grand (93) et bien d'autres communes… Quant à la victoire du Front national à Mantes-la-Ville (78) avec un peu plus de 30% des voix, elle n'aurait pas été rendue possible sans un duel jusqu'au-boutiste entre les deux listes socialistes et divers-gauche qui terminent toutes deux entre 28% et 29%.

5 Un nouvel équilibre droite gauche dans les banlieues, et au sein de Ville & Banlieue

Compte tenu de ses origines politiques, de la réalité sociologique de ses villes et de l'état du rapport de force droite/gauche dans les banlieues des grandes agglomérations, Ville & Banlieue penchait à gauche dans un rapport proche de 1 à 10. Ce rapport est aujourd'hui de 1 à 3. Quelques-unes de ses figures quitteront donc bientôt ses instances et son président actuel, Renaud Gauquelin, maire de Rillieux-la-Pape, battu dimanche, devra céder son fauteuil. Cela n'altèrera pas l'essentiel qui rassemble depuis l'origine, droite et gauche réunies, les élus de Ville & Banlieue : la volonté de représenter les banlieues populaires pour leur permettre de revenir dans le droit commun de la République. Et l'ambition de peser collectivement sur l'élaboration des politiques publiques qui doivent le rendre possible.

3 les grands dossiers de l'année

- Participation citoyenne
- Contrats de villes
- Finances locales
- Éducation
  - Rythmes scolaires
  - Numérique à l'école
- Logement

Ville & Banlieue enquête sur la participation citoyenne

L'appel à la « participation des habitants » traverse toute l'histoire de la politique de la ville. Cette fois, celui-ci semble pourtant résonner de façon nouvelle : en réclamant une « co-construction » des contrats de ville et des politiques publiques menées dans les quartiers prioritaires, la loi Lamy se propose de « changer le logiciel de l'action publique ».
Mais où en sont les maires des villes concernées ? Quelle conception se font-ils de la participation citoyenne ? Quel bilan dressent-ils de l'expérience qu'ils en ont faite ? Et qu'en attendent-ils pour leur prochain mandat ? Au moment même de l'adoption de la loi et à quelques semaines des élections des 23 et 30 mars, Ville & Banlieue a mené l'enquête auprès de ses adhérents. Voici ses principales conclusions, qui confirment certaines intuitions mais tranchent aussi avec nombre d'idées reçues.

1 Des politiques locales assumées, autonomes et réelles en faveur de la participation citoyenne.

Ces politiques publiques existent dans la plupart des communes, nées avec les dispositifs de la politique de la ville, dont elles se sont souvent aujourd'hui affranchies pour constituer des démarches spécifiques, qui concernent désormais l'ensemble de la commune et plus seulement les quartiers sensibles.

2 Redonner la parole aux citoyens, améliorer la qualité des projets et des décisions, bâtir ensemble la cité au-delà des affrontements et des conflits.

Lorsqu'on interroge les maires sur le sens politique qu'ils donnent à la participation citoyenne, ils disent à 58% vouloir garder le contact avec les citoyens ordinaires et faire parler la société civile, lui permettre de s'émanciper et de s'exprimer, à 47% vouloir rapprocher les institutions des citoyens. Ils sont 71% à vouloir recueillir l'avis du public pour améliorer les actions et projets de la municipalité. 68% affirment chercher à « co-construire » ces projets avec les habitants de leurs communes, vérifier l'adhésion de la population.

3 Des politiques attachées à renouer les fils de la proximité, rassembler régulièrement les citoyens de la commune hors de toute obligation et de tout agenda électoral.

Concrètement, la démocratie participative recouvre des conseils de quartiers, des commissions extra-municipales, des conseils de jeunes ou de seniors, des instances multiformes de réflexion et d'échanges ; des réunions publiques, des ateliers ou des groupes de travail, mais aussi des formes plus expérimentales de rencontres : panels citoyens, diagnostics en marchant, forums ouverts.

4 Les habitants consultés sur deux grands domaines d'action : le cadre de vie urbain et la jeunesse.

L'habitant est ainsi d'abord sollicité comme « usager » sur tous les thèmes qui se rapportent à l'urbanisme, à l'aménagement, au logement et à l'habitat, à l'environnement et aux transports : domaines dans lesquels sa pratique quotidienne de la ville lui confère expérience et expertise. Par ailleurs, dans des villes où le devenir des jeunes constitue une préoccupation largement partagée, la concertation porte sur la jeunesse, l'éducation, le sport et la culture : domaines dans lesquels les familles éprouvent le plus le besoin d'être informées et soutenues.

5 Des concertations sincères, efficaces et productives pour une majorité d'élu(e)s.

Loin des « concertations alibis » auxquelles se résument trop souvent les enquêtes publiques et autres formes de concertation réglementaire, la participation semble être le fruit d'une volonté politique sincère de prendre l'avis du grand public.

6 Trois limites fortes : les difficultés à mobiliser les participants, à réguler le processus participatif, à toucher l'ensemble des catégories et des groupes sociaux.

Volontiers positifs sur le chapitre, les maires n'en sont pas moins conscients des difficultés et des limites de la participation. Première limite évoquée : la mobilisation des relais internes

(élu(e)s et cadres administratifs), comme celles des habitants. Deuxième limite : la régulation de l'exercice participatif qui apparaît délicat, périlleux, butant régulièrement sur le mécontentement, la frustration, l'agressivité des participants. Dernière limite soulignée : la représentativité des instances et des populations participant aux réunions. Les maires confirment « voir un peu toujours les mêmes personnes » (militants politiques et membres des associations les plus connues) ou bien les groupes de pression se mobilisant pour défendre un intérêt particulier. Surtout, ils avouent ne pas réussir à mobiliser les personnes vulnérables ou marginalisées.

7 Pour l'avenir ?
Continuer de développer la démocratie participative, mettre en place les conseils de citoyens (malgré certaines critiques), tenter malgré toutes les difficultés de rendre (une part de) l'initiative aux habitants.

Plébiscite massif en faveur de la participation citoyenne : 95% des maires de banlieue souhaitent poursuivre l'expérience. L'obligation instaurée par la loi Lamy, de réforme de la politique de la ville, à travers les conseils de citoyens ; une bonne chose pour plus de la moitié d'entre eux. Enfin, ils sont 97% à juger « indispensable » ou « nécessaire » le développement du pouvoir d'agir des habitants : façon d'en appeler à une révolution de notre démocratie, menacée de conduire les citoyens des quartiers (comme ou plus qu'ailleurs ?) à leur propre démission.

Quelques chiffres

• 90% des maires affirment concerter régulièrement ou systématiquement leurs populations.
• Aucun des maires interrogés n'associe l'idée de participation à une forme de « délégation de pouvoir », de « thérapie sociale » ou de « manipulation ».
• 3/4 d'entre eux concertent à l'échelle de la ville contre moins de 2/3 à l'échelle des quartiers… et seulement 10% au niveau de l'agglomération.
• 66% des maires se montrent positifs à l'égard des démarches de concertation menées dans leurs communes, et 60% évoquent des concertations utiles et concluantes.
• 60% des maires évoquent une participation moyenne, à peu près constante dans le temps, un plafond difficile à dépasser quels que soient les moyens engagés.
• 70% des maires jugent leurs instances participatives insuffisamment ou peu représentatives de la population, reconnaissent que les populations en difficulté n'y participent pas… alors que 55% déclarent faire des efforts pour les faire venir.
• 55% des élus approuvent les « conseils citoyens », même si 30% auraient souhaité disposer de plus de liberté…

Conseils citoyens : Ville & Banlieue associée à l'élaboration du cadre de référence

La loi Lamy propose un nouveau dispositif de participation citoyenne pour les quartiers de la politique de la ville : les « conseils citoyens ». Avec un cadre de référence précisant leur composition et leur mode fonctionnement, à l'élaboration duquel Ville & Banlieue a été associée aux côtés de l'AMF et de la Coordination citoyenne, ainsi que des professionnels du développement social, IRDSU et AMADEUS.

Extraits de quelques dispositions majeures.

Le cadre de référence n'a pas de valeur réglementaire, c'est un simple guide pour l'action en complément de la loi. Celui-ci réaffirme les valeurs et principes républicains du dispositif : **liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité ;** et en énonce d'autres, à caractère opérationnel : **souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.**

La démarche se veut aussi réaliste et pragmatique, adaptée aux spécificités du contexte local, s'appuyant sur les instances existantes pour favoriser et soutenir les initiatives citoyennes : des instances à recenser lors d'une phase de diagnostic ; de même, la collectivité reste libre quant au nombre et à la taille de conseils.

S'agissant de la constitution des conseils, le cadre de référence prévoit **deux collèges :** un collège « habitants » réunissant au moins 50% des membres du conseil citoyen, et un collège « associations et acteurs locaux » assurant la représentation des forces vives du quartier. Il impose aussi le principe du **tirage au sort** des habitants, sur des listes assez larges pour permettre la participation des habitants non inscrits sur les

listes électorales et des résidents non communautaires. Enfin, il impose une reconnaissance officielle des conseils par le préfet.

Pour assurer la co-construction du contrat de ville, la loi exige la **représentation des conseils au sein de ses instances de pilotage**. Le contrat de ville doit également prévoir les conditions de financement des conseils, les moyens de fonctionnement mis à leur disposition, les modalités d'animation, les actions d'accompagnement et de formation. Enfin, il revient au conseil d'écrire sa charte de fonctionnement et de l'adopter à la majorité des 3/5.

Le texte insiste sur **l'autonomie** des conseils de quartiers qui doivent pouvoir garantir leur indépendance vis-à-vis du pouvoir central comme des pouvoirs locaux. Il prévoit néanmoins que l'État, des collectivités et leurs groupements puissent mobiliser des moyens pour accompagner toute la phase de lancement du dispositif.

Pour appuyer l'ensemble de la démarche, l'État a prévu **un dispositif d'accompagnement et de formation,** de ses propres agents d'ici fin 2014, et de ceux des collectivités via le CNFPT.

Pour ce qui concerne **l'animation**, le binôme État/collectivité pourra l'assumer dans un premier temps, mais devra rapidement passer la main à une personne qualifiée pour cette mission.

En résumé, un cadre de référence apportant à la fois des éléments de réponse et de nouvelles contraintes à l'exercice difficile imposé aux collectivités par la loi Lamy : d'inventer, d'un même mouvement, les nouveaux contrats de ville et les conseils citoyens chargés de les co-produire !

Ingénierie locale de la politique de la ville : Ville & Banlieue dans le groupe de travail du SG-CIV

Dans le droit-fil de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville lancée fin 2012, François Lamy s'était convaincu que les nouveaux contrats de ville appelleraient de nouvelles méthodes et modalités d'action. C'est pourquoi il a souhaité voir se réunir de nouveau le groupe de travail consacré à l'ingénierie des nouveaux contrats, en élargissant sa composition aux représentants des associations nationales d'élus afin de dégager des préconisations plus opérationnelles. Ville & Banlieue y a participé de juin 2013 à février 2014, pour 7 réunions animées et productives. Aperçu de leurs travaux et propositions en attendant la publication officielle de préconisations validées.

Tous partenaires réunis

Toutes les institutions et instances représentatives des acteurs impliqués dans les nouveaux contrats sont là : l'État, le SG-CIV et l'ACSé, l'Anru, les grands réseaux de professionnels, l'IR-DSU et AMADEUS, l'association nationale des délégués du préfet (ANDP) et les centres de ressources de la politique de la ville, des représentants des services déconcentrés de l'État et du CNFPT, ainsi que les principales associations nationales d'élus : AMGVF, ACUF, ADCF, FVM et Ville & Banlieue, sans oublier les futurs partenaires signataires que seront l'ARF et l'ADF.

Auditions et réflexions croisées

Les principes de ce groupe de travail : mutualiser les réflexions pour apprendre ensemble les uns des autres, s'enrichir de l'expérience des acteurs les plus avancés, prendre en compte toutes les configurations territoriales possibles. Une séance a donc permis d'auditionner des représentants de l'ARF et de l'ADF, signataires d'une convention avec le ministère de la Ville ayant

des implications dans la mobilisation de leurs compétences de droit commun, et de zoomer sur la démarche menée par la région Rhône-Alpes. Trois autres ont permis d'entendre les agglomérations de Plaine Commune, Moulins, Romans-sur-Isère et du Grand Nancy, et de se faire présenter les cas du Grand Auch et de Valenciennes Métropole. Enfin, deux séances spécifiques ont été organisées avec un « groupe miroir » mis en place par l'ANRU, composé de 30 responsables de projets de rénovation urbaine issus de toute la France, un dernier avec un « groupe miroir » de chefs de projet réunis par l'IRDSU.

1 Les nouveaux contrats de ville

De nouveaux enjeux pour l'ingénierie…

De façon schématique, les nouveaux contrats devront intégrer les ingénieries des volets social, urbain et économique des contrats ; permettre une meilleure articulation entre l'ingénierie dédiée à la politique de la ville et celle des autres politiques publiques s'appliquant aux territoires prioritaires ; favoriser l'implication effective des régions et départements partenaires au titre de leurs compétences propres ; organiser la co-construction avec les habitants.

… qui devra fonctionner à deux échelles

Les contrats devront, pour ce faire, pouvoir s'appuyer sur des équipes dédiées plus resserrées et intégrées et sur une ingénierie plus large, traduisant la mobilisation du droit commun de l'ensemble des partenaires signataires.

Un nouveau positionnement et une nouvelle organisation pour l'État

À défaut d'une équipe de projet unique/collectivité, les services de l'État local (a minima délégués du Préfet, DDT et DDCS) devront pouvoir travailler étroitement avec l'équipe de la collectivité. De son côté, le préfet devra lui-même animer une équipe interministérielle pour la mise en œuvre effective du droit commun de chacune des politiques publiques de l'État.

Une ingénierie dédiée inscrite dans le contrat de ville

Le contrat de ville définira le rôle, la composition, les moyens et l'organisation de l'ingénierie locale missionnée pour assurer sa mise en œuvre.

2 La nouvelle « feuille de route » des équipes projet

Des missions à réaffirmer

Celles-ci iront de la réalisation d'un diagnostic de territoire « dynamique » à l'élaboration d'une stratégie partagée de solidarité territoriale et sociale.

Des priorités nouvelles ou à relancer

Ce sont en particulier le développement économique, la lutte contre les discriminations, l'environnement et le développement durable, le développement social au sens large, la participation des habitants en s'attachant notamment à la co-construction du diagnostic territorial avec les habitants, à la construction d'espaces de dialogue habitants / institutions, à l'identification des objets de la concertation, à l'appui aux initiatives des habitants…

Des axes nouveaux à privilégier

• L'inscription de la géographie prioritaire dans les documents de planification
• La prise en compte du développement économique dans les opérations de renouvellement urbain
• L'articulation entre urbain et social : GUP, chantiers d'insertion, éducation, santé
• Le suivi spécifique du volet habitat : relogement et politiques de peuplement
• L'adoption par le contrat de ville, de la méthodologie développée dans le cadre du PNRU : revue de projet annuelle et point d'étape à trois ans, maquette financière, comité d'engagement sur les 230 sites du NPNRU…

3 Une ingénierie adaptée aux différentes configurations territoriales

Des paramètres spécifiques à prendre en compte

• L'antériorité en politique de la ville
• L'existence et le poids de la ville centre
• Le poids des territoires en politique de la ville dans l'agglomération
• Les intercommunalités ou communes isolées
• L'existence ou non d'un programme de renouvellement urbain
• Les sites en Outre-mer, les sites entrants et les territoires de « veille ».

Un positionnement assurant une plus grande efficacité

L'équipe projet devra être clairement co-mandatée par l'État, l'EPCI et la commune, positionnée auprès du DGS ou du DGA, et au niveau intercommunal ; ce qui n'exclut pas de s'appuyer sur des ingénieries communales si l'organisation intercommunale est insuffisante.
Dans ce cas, l'observation, l'évaluation, le développement économique, l'habitat et le renouvellement urbain, les équipements médico-sociaux, et la prévention de la délinquance (hors sécurité) seront situés au niveau intercommunal.

Attention aux sites entrants et aux « territoires de veille »

Lorsque le site entrant en politique de la ville appartient à une agglomération où il est seul en politique de la ville, un chef de projet intercommunal et un délégué du préfet peuvent suffire, à condition qu'ils soient placés en situation de mobiliser leur droit commun respectif.
Pour les territoires de veille situés dans des agglomérations non inscrites en politique de la ville, l'État pourrait prendre en charge le financement partiel d'un ETP au niveau de l'EPCI et formaliser, le cas échéant, un contrat de ville basé sur la mobilisation du droit commun.

4 L'appui à l'ingénierie et l'accompagnement du changement

Soutenir et financer l'ingénierie en fonction des capacités et ressources locales

Le groupe de travail propose de sanctuariser, au niveau national, un pourcentage significatif des crédits d'intervention du programme 147 pour financer l'ingénierie des futurs contrats. Pour être éligibles à cette aide, les porteurs de projet devront proposer une organisation adaptée aux enjeux. De son côté, l'État s'engagera à un financement pluriannuel de l'équipe projet et veillera à la complémentarité de ses financements avec ceux de l'ANRU sur les sites en rénovation urbaine.
Disposition importante pour nos communes : il est prévu que l'État module son aide financière en fonction des capacités contributives des communes et agglomérations, du respect des engagements en matière de solidarité intercommunale, de la nécessité de renforcer certaines compétences au sein de l'équipe projet. Enfin, il est proposé un « seuil plancher » sur tous les sites, de l'ordre d'un ETP dédié à l'ingénierie du contrat.

Outiller et qualifier l'ingénierie locale

D'un côté, l'État local et les collectivités engagées dans la nouvelle politique de la ville devront bénéficier d'un appui national : capitalisation des bonnes pratiques, formation, éléments de méthode et de culture commune pour les sites entrants... D'un autre, une attention particulière sera portée à la stabilisation des équipes de terrain, au soutien des professionnels de droit commun du « front office » : policiers, enseignants, animateurs et intervenants sociaux, agents de La Poste, de Pôle emploi, des services publics et personnels des offices HLM…

Un guide définitif validé par le ministère devrait être diffusé au cours du 1er trimestre 2015.

Finances locales : Ville & Banlieue demande justice

2014 aura été une année de rupture pour les finances des collectivités. S'appuyant sur la nécessité de redresser les comptes publics, le gouvernement a d'abord imposé, après 3 ans de gel, une réduction des dotations de l'État de 1,5 milliard d'euros. Puis il a annoncé en avril son Pacte de responsabilité et de solidarité, programmant 11 milliards d'économies sur ces mêmes dotations entre 2015 et 2017. Loin de s'en satisfaire, Ville & Banlieue a demandé que les villes et quartiers les plus pauvres en soient épargnés et que se poursuivent les réformes de péréquation.

En 2014, la diminution de 1,5 Md€ (-3,6 % de Dotation globale de fonctionnement (DGF) par rapport à 2013) a été répartie en fonction de la

part de chaque catégorie de collectivités dans les recettes locales totales.
Pour le bloc communal, le montant de la baisse a été de 840 M€ : 588 M€ pour les communes et 252 M€ pour les communautés. Cette première baisse a provoqué une tension dans les équilibres budgétaires. Selon une enquête auprès des villes de notre association, les villes de banlieue ont subi une baisse moyenne de leur DGF de 7,89 % en 2014 par rapport à 2013, soit un manque à gagner moyen de près de 500.000 €. Dans le même temps, malgré la poursuite de la hausse de l'enveloppe globale de la DSU (+ 4,02 % en 2014, soit 60 M€ supplémentaires), la hausse moyenne en 2014 dans nos villes de banlieue atteste d'un ralentissement par rapport à 2013 et s'établit à 3,25 %, soit un montant moyen d'un peu plus de 150000 €.
Quant au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), selon ce même retour d'enquête, il ampute le budget d'une part importante de nos communes plus qu'il ne le soutient.

Face à cette situation pénalisante pour nos villes et pour une majorité de collectivités, l'accélération programmée des baisses de dotations a alerté, dès le mois de juillet, les élus membres du Comité des Finances Locales (CFL). Leurs travaux, qui devaient permettre un arbitrage sur la répartition de la prochaine réduction de 3,67 Mds€ pour 2015, se sont conclus par une demande au gouvernement de l'ouverture de négociations sur le calendrier et le volume de ces baisses.
Écartant les inquiétudes des élus sur l'avenir de l'investissement, des services publics et de l'emploi, le plan triennal de 11 Mds€ de réduction des dotations aux collectivités a été affirmé en septembre par le ministre des Finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, avant d'être détaillé aux parlementaires dans le PLF 2015.
Les modalités de répartition restent identiques à celles de 2014, -2,71 Mds€ par an jusqu'en 2017 pour le bloc communal dont 70 % sur les communes, ce qui équivaut à un manque de 1,450 Md€ par an durant trois ans.

Devant les appels de notre association à une baisse équitable des dotations, pour ne pas pénaliser les villes les plus en difficulté financièrement, et le retour du sujet d'une réforme globale des dotations, le PLF 2015 a inscrit des mesures favorisant une plus grande péréquation. Ainsi, suite aux premières discussions parlementaires, il était indiqué que la DSU progresserait de 120 M€ en 2015, contre 60 M€ en 2014 ; la DSR augmenterait de 78 M€ et la DNP de 10 M€. Le FPIC poursuivrait sa progression à 780 M€ (+210 M€) comme initialement prévu, tandis que le FSRIF gagnerait 20 M€ pour s'établir à 270 M€.

À partir d'octobre 2014 et jusqu'au vote définitif, les discussions parlementaires ont permis, à l'initiative de Marc Goua, député maire de Trélazé, et de François Pupponi, député maire de Sarcelles, d'aller plus loin en proposant de nouvelles compensations afin que la baisse des dotations de fonctionnement soit moins pénalisante pour les villes les plus pauvres. S'appuyant sur la richesse potentielle des collectivités, les différents amendements votés devront permettre de maintenir, voire d'augmenter les recettes des communes les plus pauvres et notamment les 250 premières de la DSU cible. Pour cela, la DSU verra son augmentation passer de 120 millions à 180 millions ; l'exonération de la TFPB pour une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 2015 sera entièrement compensée pour les communes de la géographie prioritaire.

Désormais l'année 2015 débutera avec plusieurs travaux relatifs aux finances locales. Tout d'abord, comme il est prévu dans la loi Ville, une dotation Politique de la Ville sera mise en place pour les villes de la nouvelle géographie prioritaire. Les modalités d'application de cette dotation, qui remplacera la DDU en 2016, sont pour l'instant à l'étude.
Sur la réforme globale des dotations évoquée lors de l'examen du PLF 2015, elle pourrait être appliquée à partir de 2016, après une période de travail qui débutera en 2015. Certains rapports ont évoqué la réforme de la péréquation en 2014, comme par exemple les travaux de la Cour des comptes ou ceux communs de l'IGF et de l'IGA ; reste maintenant à savoir ce qu'il en adviendra. À nous, élus de banlieue, de veiller à ce que les budgets à venir ne se fassent pas au détriment de nos communes et de nos habitants.

Réforme des rythmes éducatifs : qu'en pensent les villes de banlieue ?

Un an après sa première réunion sur le sujet et trois mois après la généralisation du nouveau dispositif, Ville & Banlieue a tenu le 9 décembre sa deuxième réunion sur l'aménagement des rythmes éducatifs. Pour faire le point sur la mise en œuvre de la réforme et recenser les points de difficulté sur lesquels interpeller le Gouvernement.

Les modalités

Une organisation à géométrie variable pour la journée et la semaine des enfants

Les villes ont adopté des dispositifs horaires très variables : 1h30 deux fois par semaine à Grigny (91), 1h tous les soirs à Hérouville-Saint-Clair (94), 1h30 une fois par semaine à Lomme (59), ¾ d'heure tous les soirs à Grande-Synthe (59)… Mais la plupart ont choisi le mercredi matin comme 5ème matinée travaillée.
Difficulté signalée : l'harmonisation des heures de sortie des classes maternelles et primaires, complexe mais indispensable, tant le décalage des horaires suscite de confusions et de mécontentement chez les familles.

Partager les locaux : premiers pas d'une culture commune entre l'École et la Ville

Sur le terrain, la mise à disposition des locaux scolaires, et même des CDI, n'est pas toujours facile à obtenir de la part des communes. C'est pourquoi des villes comme Lomme ou Hérouville-Saint-Clair ont élaboré une charte de partage des locaux entre les différents groupes d'acteurs.

La cantine du mercredi : priorité aux enfants inscrits à l'ALSH

Avec le mercredi matin travaillé, il était plus pratique pour les familles d'inscrire leurs enfants à la cantine. Pour des raisons budgétaires, beaucoup de villes ont dû en limiter l'accès de jour-là.

Déjà de nombreux acquis

Une offre riche et de qualité

D'une façon générale, les communes ont élargi et intensifié leur offre locale d'activités, développé une approche éducative et non occupationnelle des nouvelles activités périscolaires, impliquant exigence et qualité pédagogique. Enfin, elles ont fortement mobilisé les structures municipales, impliqué leurs services dans un important travail transversal interne.

Des apports positifs… en attendant la véritable évaluation

À Hérouville-Saint-Clair, on signale « une meilleure qualité des apprentissages ». Lomme évoque un progrès dans la « relation ville/école ». Claire Leconte, qui a mené une enquête sur le sujet, parle d'« une meilleure perception de la vie scolaire ». S'il est trop tôt pour évaluer les impacts de l'ARE sur la réussite scolaire, il faudrait mesurer ses effets sur la curiosité des enfants, leur appétence pour la culture ou le sport, la parentalité et la relation famille/école, les synergies éducatives…

Enfants, familles, équipes éducatives… la plupart des partenaires sont satisfaits

3 mois après sa généralisation, la réforme semble faire consensus. Auprès des enfants et familles d'abord, avec des taux d'inscription pouvant atteindre 85 à 90% en primaire. Auprès des équipes éducatives ensuite, en dépit de niveaux d'implication très variables d'un site à l'autre.

Nos besoins

Des moyens pour accueillir les enfants en situation de handicap

Si l'École a tenu le pari grâce à la présence d'auxiliaires de vie scolaire dans les établissements, l'accueil des enfants en situation de handicap présente une réelle difficulté pour les activités périscolaires parce qu'il n'y a plus d'AVS à ce moment-là et que les encadrants ne sont pas formés en ce sens. Il faudra donc vérifier que les efforts annoncés par la Conférence nationale du Handicap pour mieux intégrer le handicap dans l'ARE seront suivis d'effets.

Attention aux inégalités !

Presque toutes les villes de l'Association ont opté pour la gratuité des NAP… mais elles déclarent des coûts budgétaires induits très importants pour la collectivité, certaines anticipant déjà des économies pour la rentrée 2015. Ville & Banlieue ne peut donc que mettre en garde sur le risque de voir s'accuser les inégalités entre les communes à l'occasion de la réforme. L'association demande qu'on mesure ces inégalités et leurs impacts. Enfin, elle exige que le Fonds d'amorçage soit pérennisé et les ressources des villes pauvres garanties sur la durée.

Priorité à la formation des encadrants

C'est là un point majeur du retour d'expérience des maires. Les communes s'efforcent de fournir le meilleur encadrement possible aux activités périscolaires, du point de vue quantitatif et qualitatif. Mais l'on fait valoir de toute part que la qualité finale des NAP dépendra de celle des personnels qui en ont la responsabilité concrète : animateurs et encadrants, coordinateurs de sites dont le rôle s'avère décisif pour le positionnement et le fonctionnement des TAP.

Questions et perspectives

Trouver une meilleure formule pour les maternelles ?

L'ARE fait l'unanimité pour l'élémentaire mais soulève davantage de réserve pour les maternelles, à cause de la fatigue accrue des jeunes enfants et du brouillage des repères qu'elle entraîne chez les tout-petits. D'où l'appel général à un allègement du dispositif, une simplification, un assouplissement de son organisation pour les enfants et les professionnels.

Rythmes chronobiologiques : aurait-on perdu le cap ?

L'ARE répond-elle aux objectifs que s'étaient fixés les promoteurs de la réforme par rapport aux rythmes de l'enfant ? Ce n'est pas sûr : peu de villes ont réussi à adapter la journée d'école aux pics de vigilance des enfants ; leur semaine n'affiche pas toujours la régularité chère aux chronobiologistes. Paradoxe : la réforme risque d'alourdir le programme des enfants, avec une concurrence d'activités en fin de journée entre les TAP, APC, CLAS et autres clubs Coup de pouce.

Vers un projet éducatif local, global ou de territoire

Si la réforme reste une «réforme des rythmes scolaires», elle oblige à repenser l'ensemble de l'offre éducative des villes à l'échelle de leur territoire. D'où la question primordiale de l'articulation avec les projets d'école. Au-delà, bien des villes de banlieue s'apprêtent à lancer un PEG ou l'ont déjà fait. Quant aux PEDT – condition d'éligibilité au Fonds d'amorçage – pas une ville qui ne veuille en faire le levier d'une réflexion globale sur la continuité éducative entre les différentes structures concernées, pour un projet véritablement émancipateur et démocratique.

Une première Journée du numérique à l'école

Avec la réforme Peillon, l'État a entrepris de faire entrer l'École dans l'ère numérique. De leur côté, les collectivités s'impliquent de plus en plus dans l'équipement des établissements scolaires et la gestion locale des politiques liées au numérique éducatif. Les associations d'élus, Ville & Banlieue, les Grandes villes de France, l'AMF, les Villes éducatrices, Villes Internet, l'Assemblée des départements de France et le ministère de l'Éducation nationale ont tenu à Lyon le premier rendez-vous national sur le sujet.

Accueillant les participants au nom de l'Institut français de l'Éducation, le directeur de l'ENS a rappelé que l'ère numérique appelait une véritable révolution de l'accès au savoir et des pédagogies et que l'IFÉ prendrait toute sa part dans cette évolution de l'École. De son côté, Madame Mariette (ADF), évoquant le rapport Lebreton, a insisté sur la nécessité de conjuguer l'innovation et les dynamiques territoriales avec l'égalité dans l'accès aux services, la qualité de l'infrastructure, la formation des enseignants, l'observation. Yves Fournel, adjoint au maire de Lyon, a résumé 10 ans de partenariat local autour du numérique en mettant en exergue les besoins de concertation et de coordination des initiatives.

Au cœur de la première table ronde, les élus d'un EPCI (MACS), d'un département (la Somme) et d'une région (le Nord-Pas de Calais) ont partagé leurs expériences de coopération à différentes échelles de territoire, démontrant la force d'une politique intégrée à l'échelle régionale en matière d'infrastructures et de dotations en équipements.
Avec le ministère, ils ont rappelé la nécessité mutualiser les moyens et de « chaîner » les responsabilités institutionnelles au-delà de l'implication des personnes, et souligné le rôle joué par le CDDP dans la formation des enseignants.

Au cours de la seconde table ronde, dédiée à la gouvernance du service public du numérique éducatif, la Rectrice de Lyon a elle aussi insisté sur l'impératif d'une formation ambitieuse des personnels enseignants au numérique.
L'accord s'est fait sur l'idée que la question des équipements devait être anticipée assez en amont pour éviter les incohérences et déceptions ; sur la nécessité de mutualiser également les cahiers des charges et les outils de travail, d'évaluer et d'avancer ensemble en tenant compte du jeu d'acteurs local et de la maturité des uns et des autres sur le sujet.

Fleur Pellerin, ministre chargée du Numérique, est venue clore la Journée en rappelant que la réflexion pédagogique devait précéder et conditionner les choix d'équipements et non l'inverse. Et surtout, que cette nouvelle politique publique devait être mise au service de la lutte contre les inégalités, dans l'appropriation de littératies multiples, l'inclusion sociale des enfants et des familles, ou le développement des filières d'emploi de l'économie numérique.

Ville & Banlieue dans le « Comité des partenaires du numérique éducatif »

Dans le droit-fil de la journée de Lyon et pour donner un caractère officiel et pérenne aux échanges de l'État et des collectivités locales sur le numérique éducatif, ses organisateurs ont tenu, tout au long de l'année 2014, un groupe de travail pluri-partenarial.
Ce groupe vient de donner naissance à un « Comité des partenaires » permanent, dont la Charte sera signée par l'ensemble de ses présidents au tournant de l'année. Aperçu des grands principes de leur Charte commune.

L'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), le Réseau Français des Villes Éducatrices (RFVE), l'Association des Maires Ville & Banlieue de France (AMVBF), Villes Internet, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche et le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique conviennent de créer le « comité des partenaires pour le numérique éducatif ».
D'autres ministères et d'autres acteurs du numérique éducatif pourront être associés au comité en fonction de leurs champs d'intervention.

Ce comité a pour vocation d'impulser une stratégie globale et partagée de déploiement du numérique éducatif, prenant en compte l'ensemble de ses composantes, de proposer un ensemble cohérent d'actions, de produire des contributions, d'émettre des avis et des recommandations, de mutualiser et valoriser les expériences et d'assurer, s'il en est besoin, une communication commune sur ces sujets. Il soutient les initiatives et expérimentations d'élèves, enseignants et parents d'élèves en matière de numérique éducatif, et s'appuie sur elles en retour.
Le comité traite notamment des thèmes suivants :
• Les nouveaux usages du numérique à l'École et autour de l'École

• La gouvernance à la bonne échelle
• L'accompagnement des acteurs professionnels et de la communauté éducative
• Les référentiels nationaux relatifs aux ressources, aux équipements, usages et formations
• Les infrastructures et équipements
• L'aide à la structuration de la filière du numérique éducatif

Le secrétariat du comité des partenaires pour le numérique éducatif est assuré conjointement par la direction du numérique pour l'éducation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les organisations signataires.

Nouvelles dispositions pour le logement au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La période de transition entre l'ancienne et la nouvelle politique de la ville a permis d'enrichir l'arsenal des dispositions relatives au logement dans les quartiers de la politique de la ville. Entre les annonces gouvernementales de relance de la construction et les premières dispositions présentes dans le PLF 2015, retour sur quelques points intéressant nos territoires.

C'est tout d'abord une décision du CIV du 19 février 2013, par ailleurs traduite en septembre 2014 dans l'« Agenda HLM 2015-2018 » entre l'USH et l'État, qui s'est inscrite dans le PLF 2015 : l'abattement de 30 % de TFPB pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires supposera désormais l'introduction d'une obligation de performances pour les bailleurs, afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires. Cette obligation se traduira, selon le PLF 2015, au sein du contrat de ville par une transmission annuelle de la part des bailleurs sociaux des documents justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Outre le travail parlementaire de nos élus sur cette question, d'autres comme Isabelle Forêt-Pougnet et François Pupponi ont contribué à la réalisation d'une charte nationale pour l'amélioration de la qualité de services des bailleurs sociaux dans les quartiers de la politique de la ville. L'objectif de cette charte est de garantir plus d'interventions de la part des bailleurs dans les quartiers, grâce à un programme d'actions bien identifié. Cette charte, qui sera déclinée dans les contrats de ville en 2015, a permis notamment d'énoncer une méthodologie commune pour la déclinaison locale de la charte, les champs d'utilisation des moyens, et les modalités de suivi et d'évaluation des engagements.

D'autres mesures en faveur du logement ont été introduites dans le PLF 2015. C'est le cas de la TVA à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété qui sera étendue aux 1 300 quartiers prioritaires et à la bande des 300 mètres alentour à partir du 1er janvier 2015. Ce taux s'appliquera aux livraisons d'immeubles et aux travaux réalisés en application d'un contrat unique de construction dans le cadre d'une opération d'accession à la propriété. Par ailleurs, ce taux réduit s'appliquera également à des opérations immobilières réalisées dans le logement social : livraisons à soi-même de travaux lourds de rénovation et livraisons à soi-même de travaux de rénovation, d'amélioration, de transformation ou d'aménagement dès lors que l'acquéreur bénéficie pour cette opération d'un PLUS, ou d'un PLAI, ou d'une subvention de l'ANRU.

Enfin, l'année 2014 a fait l'objet de nombreuses annonces gouvernementales relatives au logement. Parmi elles, il est à retenir que la rénovation des logements sociaux sera accélérée grâce à une mutualisation de 750 M€ sur trois ans entre l'État et l'USH, et qu'une aide aux maires-bâtisseurs permettra de dégager 100 M€ de ressources. Cette aide pourra atteindre 2 000 € par logement construit avec un seuil d'éligibilité fondé sur le potentiel financier des communes. Ces mesures, dont les modalités opérationnelles seront déclinées durant l'année 2015, viseront particulièrement à soutenir l'investissement dans nos communes de banlieues.

Novembre 2014

François Pupponi nommé président de l'Anru

François Pupponi, député, maire (PS) de Sarcelles et vice-président de Ville & Banlieue, vient d'être nommé Président de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU), où il prendra la suite de Michel Delebarre. Une nomination qui prend effet au moment où se confirment le remplacement de Pierre Sallenave, actuel directeur général, par Nicolas Grivel, et d'autres changements au sein du conseil d'administration de l'agence.

C'est un décret du président de la République daté du 5 novembre 2014 et publié au Journal officiel du vendredi 7, qui vient d'officialiser la rumeur : François Pupponi devient le 5ème président de l'Agence créée en 2003 par la loi « Politique de la ville et Rénovation urbaine » de Jean-Louis Borloo, et qui fête en ce moment ses 10 ans d'activité.

Membre de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale, membre du Comité des Finances locales (collège des maires des communes de plus de 2000 habitants) et président de la commission « Finances » de Ville & Banlieue, François Pupponi a conduit ces dernières années trois missions importantes pour la péréquation des ressources financières entre collectivités au bénéfice des communes en politique de la ville.
En 2010, il a conduit avec François Goulard le rapport d'évaluation des aides aux quartiers défavorisés (« Quartiers défavorisés ou ghettos inavoués : la République impuissante »).
En 2013, il a dirigé, à la demande de François Lamy, la mission parlementaire «Péréquation et politique de la ville», alors ministre de la Ville, dont le rapport proposait l'instauration d'une dotation « Politique de la Ville ». Enfin, il a été rapporteur de la loi Lamy de Cohésion urbaine adoptée par le Parlement en février 2014.

Pour Ville & Banlieue, cette nomination augure bien de la nouvelle cohérence recherchée entre le volet social et le volet urbain des futurs contrats de ville ; et d'une meilleure intégration des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de ces nouveaux périmètres. Rien d'étonnant par conséquent, à ce que – selon les termes mêmes de l'ANRU annonçant sa nomination – François Pupponi compte, à ce nouveau poste, « agir à une autre échelle… et s'impliquer dans les questions d'emploi, de logement, de prévention de la délinquance mais aussi d'attractivité des quartiers . »

4 rencontres partenariales

- Réseau des Acteurs de l'Habitat
- Métrokawa avec Métropop!
- Talents du vélo
- Académie des Banlieues
- ANLCI
- Séminaire Europe
- GIE Joubert

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Réseau des Acteurs de l'Habitat (RAH)

Le réseau des acteurs de l'Habitat réunit les acteurs des politiques locales de l'habitat sous l'égide de l'Union sociale pour l'Habitat (USH). Ensemble, acteurs de l'habitat, universitaires, associations représentant les collectivités locales, organismes HLM, et également la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et la Caisse des Dépôts (CDC), échangent sur leurs expériences pour mieux répondre aux enjeux de notre société en matière de logement et d'habitat.

13 février 2014

Quoi de neuf, acteurs ?

La première journée du réseau est habituellement consacrée au décryptage de l'actualité législative. Avant d'analyser les convergences entre les projets de lois ALUR, MAPAM et Ville en terme de cohérence pour les politiques de l'habitat, deux argumentations liminaires ont permis à l'ensemble des participants de faire le point sur les mutations économiques et sociales que nous vivons.
Il a d'abord **été question des liens entre crise économique, finances publiques et financement du logement ; puis des évolutions sociales et sociétales face à notre capacité de résistance collective. Il en est ressorti que l'idée de solidarité** devra s'étendre au niveau local, sans quoi notre capacité à porter des actions collectives s'érodera.
La dernière partie de la journée a abordé les réformes liées au logement social : demande et attribution à travers un dossier et un guichet uniques, nouvelle gouvernance intercommunale de dispositifs, et les conditions de réussite du Pacte d'objectifs et de moyens entre l'État et l'USH.

10 juillet 2014

2014-2020 : Quelles coopérations entre acteurs de l'habitat et chercheurs ?

Cette journée est le fruit de la coopération entre le réseau et le Réseau français «Recherche-Habitat-Logement» (REHAL) qui regroupe des chercheurs sur les questions d'habitat et de logement pour la mise en commun des travaux et la production des **réflexions transversales sur ces thèmes.**
Face aux évolutions majeures des politiques de l'habitat, il semble de plus en plus vital de favoriser le dialogue, d'avoir des relations plus fluides entre chercheurs et acteurs de l'habitat. C'est dans ce but qu'un annuaire de travaux universitaires a été lancé pour faciliter la diffusion des travaux, identifier les thèmes émergents et répondre aux préoccupations des acteurs.
Lors de cette journée, cinq thèmes ont pu être abordés sous l'angle acteurs-chercheurs : les aides publiques au logement, la densité, la sobriété énergétique, le parcours résidentiel des personnes à faibles ressources, la rénovation urbaine et son exigence de mixité.

13 novembre 2014

Le logement au service de l'emploi

Les marchés de l'emploi et du logement subissent une période de crise aux évolutions paradoxales : le logement est de moins en moins disponible tandis que la crise économique s'aggrave; la recherche d'emploi nécessite de plus en plus d'être mobile et donc d'avoir de nouveaux logements.
Lors de cette journée, le constat est fait que ces deux thématiques n'étaient que trop rarement associées dans les pratiques professionnelles. Pour bon nombre de participants à cette journée, une réelle nécessité de rapprocher la question du logement de celle du développement économique est apparue, et ce afin d'assurer une meilleure mobilité professionnelle, des opportunités à la fois pour les entreprises et les personnes, et des garanties pour les personnes se retrouvant sans emploi.

Métrokawa sur le Grand Paris

Un débat pour une participation citoyenne

À l'invitation de Ville & Banlieue et de Métropop!, 140 personnes s'étaient retrouvées, ce 11 mars 2014 à la Parole Errante à Montreuil, pour débattre de questions rarement explorées :
Comment expliquer la Métropole du Grand Paris à ses habitants ?
Comment les associer à la « définition du projet métropolitain », comme le prévoit la loi ?

Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris, Marie Deketelaere-Hanna, directrice de Paris Métropole, Emmanuel Duru, conseiller technique de la ministre déléguée et commissaire du Gouvernement sur le texte de loi, et Valérie Grémont, animatrice du Conseil de développement de Plaine Commune. Nos 4 invités ont répondu précisément et débattu sans faux-fuyants pendant plus de 3 heures.

À l'issue de la rencontre, un questionnaire a été envoyé aux participants pour savoir ce qu'ils en avaient retenu et quelles étaient pour eux les questions restées en suspens.

Synthèse et extraits de leurs réactions.

Les Conseils de Territoire et la gouvernance

« À l'origine, le gouvernement avait présenté une Métropole fédérée, mais il a manqué un consensus sur « la MGP à construire » au sein des élus de Paris Métropole. Le retour du principe de la petite couronne a ensuite été très brutal. On va maintenant assister à la création de Conseils de Territoire qui ne reprendront pas forcément les périmètres des intercommunalités existantes et ce, alors que la carte des intercommunalités est en voie d'achèvement. Enfin, les Conseillers Territoriaux seront élus au suffrage universel direct d'ici 2020…
« Paris et les intercommunalités existantes transformées en « territoires » seront donc incorporées dans un seul EPCI : la Métropole du Grand Paris. Cela va entraîner un changement des périmètres existants, alors que les habitants commencent seulement à comprendre l'existence et le rôle des intercommunalités…
« La Métropole dans sa formule actuelle devrait permettre de ne pas figer les rapports entre Paris et sa banlieue. Si elle veut exister de façon légitime, la MGP devra néanmoins construire un projet partagé par l'ensemble des territoires... »

Les interrogations des participants

• *Comment les communes limitrophes vont-elles se déterminer, dans ou hors de la MGP ? Ne risquent-elles pas d'être tiraillées entre deux logiques : Sarcelles doit-elle se tourner vers Paris ou vers Roissy ?*

• Les communes de grande couronne vont devoir fusionner dans des EPCI de 200 000 habitants : mais quels seront les espaces de dialogue entre la MGP et ces nouveaux EPCI de grande couronne ?
• Plus généralement parlant, comment éviter de construire de nouvelles frontières ?

La péréquation des ressources

« La métropole est conçue comme une vaste opération de péréquation et la fiscalité sera entièrement centralisée. Si l'objectif est bien de répartir les moyens en fonction des priorités métropolitaines, il y a néanmoins peu de chances pour qu'elle permette de réduire les écarts de ressources entre les territoires, et les ressources de l'échelon communal restent incertaines… »

Les interrogations des participants

• Quel sera l'impact de la MGP sur la production, les écarts de richesse et les inégalités ?
• Comment et selon quels critères se fera la péréquation ?
• Comment seront gérées les ressources humaines ?
• Comment assurer la solidarité entre la MGP et la grande couronne ?

Les compétences de la Métropole

« La Métropole du Grand Paris sera dotée de 5 compétences stratégiques qui sont l'aménagement, la politique de la ville, la politique locale de l'habitat, le développement économique, social et culturel, et l'environnement et le cadre de vie. Mais les compétences des Territoires ne sont pas abordées dans la Loi, et encore moins celles des communes… »

Les interrogations des participants

• Quels vont être les effets de la MGP sur les décisions d'aménagement et les services rendus aux habitants ?
• Comment ne pas noyer les énergies locales sous les décisions du Grand Paris ?
• Comment rendre la Métropole enthousiasmante ?

Dans la salle, deux volontés sont largement ressorties du débat citoyen :

Faire quelque chose de la métropole

• On sera attentif au projet, aux nouvelles fractures possibles, au nouvel équilibre social, territorial et symbolique de la nouvelle Métropole ; pouvoir en corriger les excès et les injustices
• On suivra le travail de la mission de préfiguration qui définira les modalités financières, administratives et politiques
• On essaiera de freiner ou d'empêcher l'éloignement du centre de décision et d'arbitrage, de préserver la proximité avec les citoyens

En être, peser sur les orientations prises, participer à la construction du nouvel édifice

• On veut pouvoir s'exprimer pour être pris en compte sans déconsidérer l'échelon de la citoyenneté locale ou territoriale
• On sera vigilant quant au devenir des agglomérations actuelles, Plaine Commune ou Est Ensemble… et celui de leurs Conseils de développement
• Pourquoi la campagne municipale n'a-elle rien dit de la Métropole : par impuissance ou crainte d'être impopulaire ?

Talents du vélo 2014

Remise du prix Pédagogie à la ville de Saint-Herblain (44)

Le concours Talents du Vélo, à l'initiative du Club des villes et territoires cyclables, valorise des femmes et des hommes qui contribuent au développement de l'usage quotidien du vélo, par leurs actions exemplaires et leur engagement en faveur de la mobilité durable.

Pour cette 4ème édition, 43 candidats ont concouru dans les 5 catégories : Solidarité, Pédagogie, Entrepreneuriat, Communication, Innovation et pour le Grand Prix Talent du Vélo.

La diversité des approches des candidats – élus, entrepreneurs, associatifs, aménageurs, chercheurs… – est un atout. Leurs actions, quelle que soit leur identité particulière, partagent les enjeux essentiels que sont le développement économique, l'insertion sociale, la santé, la préservation de l'environnement, la qualité de la vie collective.

Ces Talents du Vélo défrichent des territoires d'innovation et mettent en évidence le renouvellement des politiques publiques d'aménagement urbain et de mobilité, des mentalités et des comportements.

Colloque «Liberté, égalité, Laïcité & Services publics»

Sous le parrainage de Ville & Banlieue

Co-organisé par l'Académie des banlieues et le CIDEFE le 10 octobre 2014 à l'Assemblée nationale, ce colloque se proposait de réexaminer le concept de laïcité sous l'angle de la citoyenneté et des droits sociaux réels, pour tenter de lui redonner sens et force sans stigmatiser les religions ni les pratiques culturelles.

4 sujets ont été abordés :

• De l'emprise cléricale à l'émancipation laïque

Comment échapper à la fois au communautarisme qui compromet la liberté individuelle et à l'individualisme exacerbé qui hypothèque le lien social ? Qu'est-ce que l'idéal laïc de point de vue de l'histoire et de la philosophie du droit.
Intervenant : Henri Peña Ruiz, docteur en philosophie et maître de conférences à l'IEP de Paris.

• La laïcité au quotidien dans les services publics

Les problèmes de la laïcité notamment à l'école et dans le périscolaire, la cantine, la santé, le

sport, etc., sont dressés; comment améliorer leur fonctionnement, comment étendre leur démocratisation ? Quelles mesures pour favoriser le « vivre ensemble » ?
Intervenants : Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers ; Estelle Harvard, directrice générale adjointe du Conseil Général du Val de Marne ; Bernard Stephan, directeur général des Éditions de l'Atelier ; Clémentine Autain, conseillère municipale à Sevran (93)

• Laïcité et cohésion sociale : banlieues, services publics, laïcité

La laïcité suppose des services publics ouverts à tous. Comment enrayer la spirale infernale : ségrégation, islamophobie, repli communautaire ?…
Intervenants : Chahla Beski Chafik, écrivaine, sociologue et directrice de l'Adric (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté) ; Catherine Perret, secrétaire national de la CGT chargée de la culture ; Yasmine Boudjenah, 1ère adjointe à Bagneux (92) et Philippe Rio, maire de Grigny (91) membres du bureau de Ville & Banlieue.

• Laïcité et services publics : faut-il légiférer à nouveau ?

10 ans après la loi de 1994 sur l'interdiction des signes religieux, quel bilan ?
Intervenants : Jean-Louis Peru, Avocat ; Charles Arambourou, magistrat honoraire administrateur nationale de l'Union des Familles Laïques (UFAL)
Le colloque fut clôturé par François Asensi, député-maire de Tremblay-en-France.

les interconnectés
Le réseau des territoires innovants

À propos des Interconnectés

Le Réseau des Territoires Innovants

Le Réseau des Territoires Innovants est une association nationale consacrée aux stratégies et usages innovants du numérique à destination des collectivités territoriales et du secteur public.

Il organise chaque année le Forum des Interconnectés et le Label Territoire Innovant qui a eu lieu cette année les 11 & 12 décembre 2014 à Lyon.
Piloté par l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), le réseau des territoires innovants s'appuie sur une dynamique d'échange et de mise en réseau des collectivités territoriales et de l'intercommunalité en particulier avec les acteurs des nouvelles technologies. Centre ressource mutualisé des associations d'élus représentant l'intercommunalité française et des grandes villes de France, l'association s'adresse :
• à plus de 1000 élus et DGS des communautés de France,
• aux élus, Directeurs généraux, DSI, Directeurs de la communication des 16 communautés urbaines,
• et aux dirigeants des 30 plus grandes villes de France.

Tout au long de l'année, l'association mène plusieurs types d'actions :
• la mise en place d'un réseau de partage d'information, de diffusion d'initiatives, de bonnes pratiques et de solutions technologiques,
• la mise en place de comités scientifiques, groupes de travail, journées thématiques et déjeuners-débats,
• l'édition de publications sur les usages du numérique

Elle décline les problématiques d'usage telles que :
* Les médias sociaux
* L' attractivité du territoire
* L' e-administration
* L'Open data
* La ville numérique
* Le télétravail et le coworking
* L' e-éducation

Ville & Banlieue s'engage contre l'illettrisme

Ville & Banlieue a reçu le 4 décembre, Hervé Fernandez et Éric Nedelec, respectivement directeur et coordonnateur de l'action nationale et territoriale de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)

Ils ont rappelé que l'Agence – créée en 2002 – est un groupement d'intérêt public (GIP) dont le Conseil d'administration réunit des ministères, des organismes publics, des entreprises et des partenaires sociaux. Son but : fédérer et optimiser les moyens affectés par l'État, les collectivités territoriales et les entreprises à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.

De gauche à droite : Eunice Mangado Lunetta, directrice déléguée. AFEV (Association Fondation Étudiante pour la Ville)
Éric Nedelec, coordonnateur de l'action nationale et territoriale. ANLCI
Hervé Fernandez, directeur. ANLCI
Philippe Boutot, directeur. APFEE (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école)

L'ANLCI ne gère donc pas de crédits d'intervention, elle ne distribue pas de moyens, elle ne fait pas à la place de ceux pour lesquels la prévention de l'illettrisme ou la mise en œuvre de solutions pour les adultes s'inscrit dans leur propre cœur de métier. Son activité comme celle de ses relais opérationnels dans les régions (les chargés de mission régionaux de l'ANLCI) est orientée vers la production de ce qui manque et peut être utile à tous pour que la prévention et la lutte contre l'illettrisme changent d'échelle.

L'ANLCI produit donc des données, des repères pour les décideurs ainsi que des outils communs pour les acteurs dans le but de renforcer l'efficacité collective, de gagner du temps et de la cohérence.

Ville & Banlieue a rejoint, fin 2013, le Comité consultatif de l'ANLCI, organe représentatif de la société civile, qui rassemble tous ceux qui ont une part active à prendre dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : organisations familiales et parents d'élèves, organisations professionnelles, syndicats, consulaires, associations, institutions associées.

Les chiffres rappelés par l'ANLCI

• **Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans.** Et la proportion de personnes en situation d'illettrisme est plus forte pour les groupes d'âge les plus élevés. L'illettrisme concerne ainsi 4 % des 18-25 ans mais 12 % des 56-65 ans.

• **Les hommes sont plus souvent en situation d'illettrisme que les femmes (9 contre 6 %).**

• **La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées,** dont 26 % dans les zones rurales. L'autre moitié vit dans des zones urbaines : 27,5 % dans les villes de plus de 100 000 habitants, 10 % en région parisienne (idem en 2004).

• **10 % seulement des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les Zones urbaines sensibles…** mais dans les ZUS, le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme est deux fois plus élevé que dans la population sur laquelle a porté l'exploitation de l'enquête (14 % au lieu de 7 %)

• **Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.**

• **20 % des allocataires du RSA sont en situation d'illettrisme**… Mais parmi les personnes allocataires du RSA, la proportion des personnes en situation d'illettrisme est trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée.

• **L'illettrisme n'est pas spécifiquement lié à l'immigration** : 71 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

Aux côtés de l'ANLCI, se trouvaient aussi hier soir deux autres représentants d'institutions membres de son Comité consultatif.

D'une part, **Philippe Boutot, directeur de l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFEE).** L'APFEE est bien connue des partenaires de l'éducation pour mettre en œuvre un dispositif de prévention de l'échec précoce en lecture dès le cours préparatoire (CP) : le Coup de Pouce Clé. L'objectif de ce dispositif associant chaque soir auprès d'un petit groupe d'enfants, animateurs et enseignants : apporter aux élèves de CP en risque d'échec, l'aide dont ils ont besoin pour réussir leur apprentissage de la lecture. Enfin, elle implique aussi fortement les parents qui s'engagent à aider et encourager leurs enfants à la maison autour de l'apprentissage de la lecture et du travail scolaire.

D'autre part, Eunice Mangado Lunetta, directrice déléguée de l'Association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV) qui mobilise, depuis 1991, des étudiants bénévoles auprès d'enfants de quartiers populaires rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire. De l'accompagnement vers la lecture à l'accompagnement vers l'orientation, chaque accompagnant s'adapte à la réalité de l'enfant. Forte de 7 000 étudiants, l'Afev est aujourd'hui présente dans 350 quartiers populaires. Depuis 2006, l'Afev développe aussi d'autres formes d'engagement dans les quartiers qui participent à l'amélioration du climat scolaire dans les écoles, et la lutte contre l'isolement des familles, et au renforcement du lien social.

À l'issue du débat, les participants se sont engagés à multiplier les rencontres, relayer différentes actions en faveur de l'égalité d'accès à la réussite éducative, favoriser les synergies entre leurs réseaux.

28 novembre 2014

Séminaire d'information sur la programmation européenne et les politiques contractuelles en matière de projets urbains

À l'initiative de plusieurs associations de la rue Joubert (AdCF, ACUF, AMGVF, FNAU et Ville & Banlieue), un séminaire sur l'apport des fonds européens et des futurs contrats de plan État Régions (CPER) pour les projets urbains s'est tenu le 28 novembre dernier.
Ce séminaire s'inscrit dans une dynamique de mutualisation au sein de nos associations à propos des sujets européens : contribution commune sur l'agenda urbain de la Commission européenne, représentation commune au sein du séminaire de lancement des programmes européens 2014-2020.

Désormais, les Régions assurent la gestion des programmes opérationnels et ont pris la décision, en accord avec le ministère de la Ville, de consacrer 10% du FEDER et du FSE pour le développement urbain au sein de la politique de la ville. Afin de déployer ces crédits en associant les territoires, de nouveaux outils ont été promus par la Commission européenne : l'initiative territoriale intégrée (ITI) ou l'axe urbain. Valérie Lapenne, de la mission des affaires

européennes - Bureau de la cohésion territoriale et urbaine du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est intervenue pour préciser l'utilisation de ces outils prévue par les Régions. L'objectif, selon elle, est de parvenir à une stratégie urbaine intégrée, grâce à la concordance des calendriers, la convergence des politiques et l'existence d'un unique projet de territoire cohérent. 912 millions d'euros sont prévus pour les actions intégrées : 850 millions pour le FEDER et 62 millions pour le FSE.

Christophe Moreux, Directeur des politiques territoriales à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est revenu sur la mobilisation et la mise en œuvre des ITI aux niveaux européen et national. Pour lui, les ITI souffrent dans toute l'Europe d'un problème de lisibilité, même s'il souligne leur grand intérêt pour traiter les questions urbaines.

À propos du volet territorial des CPER, Caroline Larmagnac, Cheffe de la Mission Contractualisation et Partenariats Territoriaux du CGET, a rappelé la méthode et le calendrier pour les années à venir. L'objectif du volet territorial est de soutenir les dynamiques territoriales et de lutter contre les disparités infrarégionales. Au total, il sera doté de 994 M€ provenant du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), de crédits «culture» et «urbanisme-habitat», auquel s'ajouteront les financements ANRU des projets d'intérêt régional.

Cette série de présentations a permis également au CGET d'annoncer qu'il sera publié en 2015 un guide méthodologique sur la dimension européenne du contrat de ville. Il permettra de faciliter la conjugaison entre les outils européens et les futurs contrats. La fin du séminaire s'est organisée autour d'une série de questions-réponses entre la salle et les intervenants.

GIE Joubert

Approfondir encore les coopérations

Installés dans des locaux communs depuis le 2ème trimestre 2012 au 22 rue Joubert, l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), l'Association des Communautés de France (AdCF), l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), le Groupement des Autorités Responsables de Transports Publics (GART) et l'Association des Maires Ville & Banlieue de France (AMVBF) ont constitué un GIE pour organiser le partage de moyens matériels (salles de réunion, serveurs informatiques, etc…).

Le GIE a accueilli comme sous locataires l'Association nationale des Pays et des pôles d'équilibre territoriaux, AMARIS, AMORCE, Terres en Villes, la fédération nationale des SCOT et la Coordination nationale des conseils de développement.

Ce partage de moyens s'est immédiatement enrichi d'échanges sur des thématiques partagées et d'actions communes. Selon les sujets, les activités conjointes concernent la totalité des associations du GIE ou certaines d'entres elles.

❶ De l'échange à la construction de positions communes autour des lois, décrets et orientations gouvernementales

Le rapprochement physique de nos associations a facilité et renforcé les échanges entre les agents des différentes associations de la rue Joubert.

Concrètement, cela s'est traduit par :

- Le renforcement ou la mise en place de réseaux communs
- Des interventions ou expressions communes en direction du gouvernement et/ou des parlementaires
- Des préparations et négociations communes pour faciliter la représentation au sein d'instances nationales
- L'élaboration de manifestations portées par plusieurs associations
- Des expertises conjointes sur des textes législatifs, réglementaires ou des plans nationaux
- Des productions d'étude communes
- L'animation de séminaires « Joubert » en présence d'interlocuteurs nationaux
- Des échanges avec la sphère de la recherche

Ces travaux forgent progressivement une image de nos associations réunies ; nos partenaires extérieurs nous identifient de plus en plus fréquemment sous la dénomination de « pôle Joubert ».

❷ Des pistes pour des mutualisations et coopérations plus abouties

Le Conseil d'administration du GIE, composé des délégués des associations membres et de leurs adjoints, se réunit régulièrement pour piloter les mutualisations logistiques et techniques.

Les travaux communs engagés pourraient se développer sous forme de mutualisations plus avancées. Cependant chaque association garde la capacité à exprimer un positionnement politique propre, quand bien même des expressions collectives se renforceraient.

Proposition n°1
Des pilotages de réseaux ou de domaines identifiés

Les travaux sur les réseaux pourraient se poursuivre en formalisant, pour certains, des chefs de file, pour d'autres, des co-pilotages et des investissements conjoints.
Ville & Banlieue, au cœur des problématiques municipales, fédère des communes de banlieues et organise des actions à leur intention, et a vocation à se voir adresser les sollicitations provenant de ces communes.

Proposition n°2
Accroître l'efficacité du travail avec le gouvernement et au parlement

Ces coordinations n'éteignent pas la faculté de chacun de porter des amendements spécifiques notamment lorsque des rédactions ne font pas accord.

Proposition n°3
Développement d'études conjointes

Une mission d'analyse a été initiée sur les systèmes de données et d'information des associations du GIE. Elle doit aboutir à des propositions pour une meilleure organisation des données de chacun et à un partage de certaines informations.

Proposition n°4
Acter une signature « pôle Joubert »

La dénomination que nos partenaires nous attribuent - « pôle Joubert » - s'est développée par défaut. Il est peut être difficile et prématuré d'en faire émerger une nouvelle sans se heurter à des problématiques institutionnelles. Aussi, il est proposé de retenir la citation des associations engagées sur une action collective ou par un document en la complétant par la mention « membres du pôle Joubert ».

Proposition n°5
Organiser des rencontres « Joubert » permettant des débats entre un invité et les élus des associations

Il est proposé d'organiser des rencontres « Joubert » présidées par des élus de nos associations et permettant un échange avec une personnalité. Ces réunions de 2h30 environ peuvent être suivies d'un temps de convivialité avec l'invité accueilli.

5 parole à...

- Louis Maurin,
directeur de l'Observatoire des Inégalités
- Jérôme Berthaut,
sociologue des médias

Rencontre avec Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des Inégalités

«Contre les inégalités, luttons à armes égales»

Tout l'enjeu de l'Observatoire des inégalités réside dans la production et le partage d'une information statistique indépendante. Au sein du débat public, les données, souvent monopolisées ou tronquées, sont utilisées comme une arme. Dans ce contexte, l'Observatoire entend combler ces lacunes en objectivant les inégalités et en s'adressant prioritairement à ceux qui n'en ont pas connaissance ou qui n'ont pas accès à l'information.

Le «décor planté», Louis Maurin évoque le modèle social français. En se positionnant entre relativisme et dramatisation, la France, avec son niveau de vie médian et son taux de pauvreté, reste un pays où il fait meilleur vivre que dans la plupart des autres pays du monde. Cela dit, la critique sociale se manifeste car des inégalités perdurent, voire s'accentuent depuis 2008 et la crise économique.

Que leurs revenus se situent en-dessous de 50% ou de 60% du revenu médian, le nombre de personnes pauvres augmente. Depuis 2008 les courbes sont toutes explicites. Conjointement, les inégalités entre les plus aisés et les plus démunis poursuivent leur hausse depuis les années 1990. Ce qui revient à dire que le niveau de vie des Français n'est pas identique : pour 50 % des plus pauvres, il diminue et il stagne et augmente pour les 50 % restants.

Cette envolée par le haut et ce décrochage du bas est en partie le reflet d'un marché du travail en crise depuis 40 ans. Le taux de chômage, en hausse depuis les années 1980, est plus important chez les jeunes, les étrangers, les ouvriers/employés et les moins qualifiés. Ces catégories sont fortement plus représentées qu'ailleurs ; il n'est donc pas étonnant de constater l'évolution socio-économique des villes de banlieue. Ainsi la crise ne touche pas tout le monde.

L'école reste également le lieu du reflet des inégalités où elles se perpétuent. Partant du constat que 14,3% de la population possède un diplôme supérieur à Bac+2, l'origine sociale des élèves accédant à des études supérieures se limite en grande partie aux cadres supérieurs et aux professions intermédiaires.
Pour Louis Maurin, l'école avec sa concurrence exacerbée entraîne le malheur pour les plus faibles et la gloire pour les vainqueurs, ce qui au final revient à légitimer les inégalités.

Enfin, Louis Maurin est revenu sur les fractures territoriales et le débat qui anime bon nombre de médias entre une France «périphérique» et une France «métropolisée». Selon lui, la pauvreté «réside» massivement dans les villes pour la simple raison que la majorité des habitants vivent en ville. Les taux de pauvreté dans les ZUS sont trois fois supérieurs à ceux relevés en France métropolitaine hors ZUS, et les effets de la crise sont, sans commune mesure, bien plus violents dans ces mêmes communes qu'ailleurs.

En guise de conclusion et avant un débat qui a permis de confronter les avis sur les analyses produites par l'Observatoire, Louis Maurin a interrogé la hiérarchie des inégalités. Doit-on parler de territoires ou des populations ? Des étrangers ou des catégories sociales ? Selon lui, appréhender les inégalités revient à regarder leur caractère social et composite. Le déni du social, la remise en cause de la solidarité et la lente prise de conscience pourraient à terme avoir des conséquences sur la cohésion sociale. Désormais, «jusqu'où peut-on attendre ?»

La Banlieue du «20 heures»

Jérôme Berthaut, sociologue des médias, maître de conférences à l'université de Bourgogne, chercheur associé au laboratoire «Migrations et société» (URMIS-CNRS) et auteur du livre La banlieue du «20 heures» - Ethnographie de la production d'un lieu commun journalistique, était l'invité de Ville & Banlieue, le 27 novembre. Autour d'élus et de responsables de communication de quelques unes de nos villes adhérentes, il a livré les éléments les plus saillants de son travail.

À partir d'une enquête réalisée durant plusieurs stages entre 2003 et 2007 au sein de la rédaction du Journal télévisé de France 2, Jérôme Berthaut relate avec La banlieue du «20 heures» les grandes étapes de la production journalistique en analysant comment les représentations médiatiques, mais également les pratiques professionnelles, contribuent à perpétuer les stéréotypes sur les quartiers populaires et leurs habitants.

À l'origine de cet ouvrage, une interrogation : comment des problèmes de représentations à propos des banlieues peuvent perdurer alors que la majorité des journalistes connaissent les principaux clichés et sont à même d'identifier des pratiques réductrices ? Pour y répondre, Jérôme Berthaut a placé son observation au sein de la rédaction, en passant du terrain jusqu'à la production ; cela lui a permis de reprendre le fil du travail journalistique pour mettre en exergue les processus perpétuant les prêts à penser sur les quartiers de banlieue.

La première étape du travail journalistique est la «délimitation» du sujet en comité de rédaction ; lieu principal de socialisation professionnelle, la rédaction et son organisation interne décident des lignes éditoriales.
Le plus souvent, la division du travail se fait à la faveur des attentes de la hiérarchie et de priorités éditoriales… Des journalistes formés dans le privé, se positionnant durablement dans une rédaction publique, importent avec eux des méthodes, des normes et une nouvelle éthique du journalisme.
Face à ces nouveaux modèles, d'autres éléments comme l'entre-soi hiérarchique qui dévalorise le point de vue des journalistes de terrain, la prédominance des sources officielles, ou les effets de la concurrence interne entre chefs de services pèsent sur la production des sujets et la perpétuation des stéréotypes.

Une fois l'angle éditorial arbitré, la production du sujet s'avère également soumise à de nombreux biais (l'effet de distance sociale entre les habitants et les journalistes entraîne une appréhension de ces derniers). Ils doivent compenser cet éloignement en inscrivant leurs pratiques dans des routines professionnelles. Le plus souvent, ils ont recours à des intermédiaires : élus ou agents municipaux, figures locales ou associatives, «fixeurs». Ces intermédiaires assurent également leur sécurité et leur permettent de répondre aux attentes pressantes de leur rédaction. Cette pratique «usuelle» biaise la réalité sociale observée, puisque la sélection du quartier et des personnes rencontrées ne dépend pas directement du journaliste.

Enfin, la production finale des reportages est le moment où les normes techniques liées au montage permettent à la hiérarchie de s'imposer…

Une discussion s'est alors engagée entre Jérôme Berthaut et les participants qui, pour la plupart, ont déploré le traitement médiatique des banlieues et ont regretté que les faits divers, sources d'audiences pour les médias, soient devenus la norme du journalisme du journal télévisé. Face à cette réalité du travail journalistique, questions ont été posées sur les mesures à prendre pour lutter contre ces méthodes de travail.

Dans la gestion d'urgence d'un événement, une des solutions pourrait être un accompagnement du journaliste de terrain par la rédaction en chef. Plus généralement, il est apparu évident qu'une distinction dans le traitement des informations doit être faite entre les rédactions privées et publiques. Les méthodes de travail des rédactions publiques ne devraient pas s'inscrire dans la concurrence médiatique ; mais au contraire, elles devraient promouvoir des sujets proches de la réalité sociale. Enfin, les rédactions gagneraient à être plus diversifiées afin notamment que la formation et les parcours des journalistes soient plus valorisés dans les organigrammes.

6 site internet

- Un site plus accessible et plus lisible
- Une ville à la Une chaque mois…

Nouveautés sur le site de Ville & Banlieue

Avant le “toilettage” de notre site Ville & Banlieue prévu en 2015 et afin de redynamiser la rubrique « Des Villes à la Une », nous avons mis en avant, chaque mois depuis septembre dernier, vos réalisations pour partager et promouvoir vos initiatives.

1 Une journée de la fille ludique et festive à La Seyne-sur-Mer

2 À Chenôve, le nouveau centre culturel et de rencontre donne le «la» de la transformation de la ville

3 L'art au service de la réussite éducative et de la mixité sociale à Chanteloup-les-Vignes

7 réunions statutaires

Mardi 15 avril

Réunion du Bureau

État des lieux après les municipales
GIE Joubert

Jeudi 5 juin

Conseil d'administration d'arrêt des comptes 2013

Assemblée générale extraordinaire (renouvellement des instances).

Musée social - Paris

Mercredi 25 juin

Réunion du Bureau

Préparation de l'assemblée générale
GIE Joubert

Jeudi 10 juillet

Assemblée générale

GIE Joubert

Mercredi 3 décembre

Réunion du Bureau

Point général
Programme prévisionnel 2015
GIE Joubert

bureau

Membres du bureau de Ville & Banlieue, élus le 5 juin 2014 à Paris

Président

Damien CARÊME, vice-président de la CU de Dunkerque, maire de Grande-Synthe. 59

1ère Vice-Présidente

Catherine ARENOU, vice-présidente de la CA des 2 Deux Rives de la Seine, maire de Chanteloup-les-Vignes. 78

Vice-Présidents

Stéphane BEAUDET, 1er vice-président de la CA d'Evry-Centre Essonne, maire de Courcouronnes. 91

Patrice BESSAC, maire de Montreuil. 93

Yasmine BOUDJENAH, 1ère adjointe au maire de Bagneux. 92

Alain CAZABONNE, vice-président de la CU de Bordeaux, maire de Talence. 33

Isabelle FORET-POUGNET, adjointe au maire de Bègles. 33

Hélène GEOFFROY, députée, vice-présidente de la CU du Grand Lyon, maire de Vaulx-en-Velin. 69

Jean-Luc LAURENT, député, vice-président de la CA du Val de Bièvre, maire du Kremlin-Bicêtre. 94

Jean-Yves LE BOUILLONNEC, député, maire de Cachan. 94

François PUPPONI, député, maire de Sarcelles. 95

Marc VUILLEMOT, vice-président de la CA de Toulon Provence Méditerranée, maire de La Seyne-sur-Mer. 83

conseil d'administration

Membres du conseil d'administration
de Ville & Banlieue, élus le 5 juin 2014 à Paris

Secrétaire Général

Gilles LEPROUST, vice-président de Le Mans métropole, maire d'Allonnes. 72

Trésorier

Jean TOUZEAU, vice-président du conseil général de la Gironde, maire de Lormont. 33

Membres de droit

Renaud GAUQUELIN, conseiller général du Rhône, ancien maire de Rillieux-la-Pape. 69

Claude DILAIN, sénateur, président de l'ANAH. 93

Pierre CARDO, ancien député-maire, ancien président de la CA2RS. 78

Pierre BOURGUIGNON, ancien député, ancien maire de Sotteville-lès-Rouen. 76

Jacques FLOCH, ancien secrétaire d'État, maire honoraire de Rezé. 44

Membres du bureau

Marc GOUA, député, maire de Trélazé. 49

Patrick JARRY, conseiller général des Hauts-de-Seine, maire de Nanterre. 92

Philippe RIO, vice-président CA Les Lacs de l'Essonne, maire de Grigny. 91

Gérard ALLARD, vice-président du conseil général de Loire Atlantique, maire de Rezé. 44

Jean BOUTRY, vice-président de la CA d'Annecy, maire de Cran-Gevrier. 74

Christophe CHAILLOU, conseiller général, maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle. 45

Jean-Jacques CHATEL, conseiller régional, maire de Mainvilliers. 28

Gustave DASSONVILLE, maire d'Halluin. 59

Laurent DUPORGE, maire de Liévin. 62

Jean ESMONIN, conseiller général, maire de Chenôve. 21

Pierre GOSNAT, maire d'Ivry sur Seine. 94

Thibault HUMBERT, maire d'Eragny-sur-Oise. 95

Jean-Claude KENNEDY, 1er adjoint au maire de Vitry-sur-Seine. 94

Olivier KLEIN, maire de Clichy-sous-Bois. 93

Xavier LEMOINE, vice-président de la CA Clichy-Montfermeil, maire de Montfermeil. 93

Jean-Louis MARSAC, vice-président de la CA Val de France, maire de Villiers-le-Bel. 95

Didier PAILLARD, vice-président de la CA Plaine-Commune, maire de Saint-Denis. 93

Alain PERIES, 1er adjoint au maire de Pantin. 93

Elisabeth PERRENOT-MARQUE, adjointe au maire de Septèmes-les-Vallons. 13

David QUEIROS, maire de Saint-Martin-d'Hères. 38

Jo SPIEGEL, président délégué de Mulhouse Alsace Agglomération, maire de Kingersheim. 68

Renzo SULLI, vice-président de la CA de Grenoble, maire d'Echirolles. 38

Rodolphe THOMAS, 1er vice-président de la CA de Caen-la-Mer, maire d'Hérouville-Saint-Clair. 14

Jean-Claude VILLEMAIN, conseiller général de l'Oise, maire de Creil. 60

liste de nos activités

Mercredi 8 janvier

- Réunion du groupe de travail sur l'ingénierie de la politique de la ville

SG-CIV

Jeudi 9 janvier

- Petit-déjeuner au ministère de la Ville autour de François Lamy, ministre chargé de la Ville

(Point sur le projet de loi avant lecture au Sénat le 14 janvier)

Pour V&B : Catherine Arenou, Renaud Gauquelin, Christophe Girard, Gilles Leproust, François Pupponi, Dominique Voynet

Ministère de la Ville - Paris

Jeudi 16 janvier

- Conférence de presse pour lancement contribution de Ville & Banlieue en 14 propositions pour les municipales

Pour V&B : Stéphane Beaudet, Renaud Gauquelin, Christophe Girard, Philippe Rio

GIE Joubert

Mercredi 22 janvier

- Réunion du groupe de travail sur l'ingénierie de la politique de la ville

SG-CIV

Mercredi 29 janvier

- Réunion du Comité de pilotage sur la réussite éducative

Ministère de l'Éducation

Mardi 4 février

- Réunion du groupe de suivi partenarial dans le cadre de la création du CGET

Rue de Varenne - Paris

Mercredi 5 février

- Réunion finale du groupe de travail sur l'ingénierie de la politique de la ville (dans la perspective des prochains contrats de ville)

SG-CIV

Jeudi 13 février

- Journée du Réseau des acteurs de l'habitat. « Quoi de neuf acteurs ? »

Espace Saint-Martin - Paris

Mardi 4 mars

- Réunion du groupe de travail sur le numérique à l'école

GIE Joubert

Mardi 11 mars

- Présentation de l'association et rencontre au Conseil Régional d'Ile-de-France.

Pour V&B : Sylvie Thomas

- MétroKawa sur le Grand Paris à Montreuil (Partenariat avec Métro Pop)

La Parole Errante - Montreuil

Mercredi 12 mars

- Réunion des directeurs de la FNAU : présentation de l'association

GIE Joubert

Pour V&B : Sylvie Thomas

Les 23 & 30 mars

Élections municipales

Mercredi 2 avril

Remaniement ministériel (Manuel Valls est nommé 1er ministre)

Mercredi 9 avril

● Réunion du groupe de travail sur le numérique à l'école

GIE Joubert

Jeudi 10 avril

● Réunion d'échanges sur l'agenda de la politique de la ville autour de Najat Vallaud-Belkacem, ministre du droit des femmes, de la Ville et de la Jeunesse

Pour V&B: Catherine Arenou, Damien Carême, Claude Dilain, Olivier Klein, Gilles Leproust, François Pupponi,

Le 25 mai

> Élections européennes

Mercredi 11 & vendredi 13 juin

● Réunions techniques au ministère de la Ville pour la préparation du cadre de référence national des conseils citoyens

Pour V&B: Philippe Rio

Jeudi 12 juin

● Remise des Talents du Vélo 4ème édition. Prix Pédagogie: Jean-Marc Allain, directeur adjoint Segpa, Collège Ernest Renan, Saint-Herblain (44)

Salon européen de la mobilité 2014 - Porte de Versailles, Paris

Pour V&B : Sylvie Thomas

Mardi 17 juin

● Participation à la Journée de Profession Banlieue sur les inégalités sociales et territoriales de santé

Saint-Denis (93)

Pour V&B : Bernard Bensoussan

Mardi 17 & mercredi 18 juin

● Participation aux journées de l'ANRU Conférence de presse et ouverture des travaux autour de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de la ville

Porte Maillot - Paris

Pour V&B : Damien Carême, maire de Grande-Synthe et président de Ville & Banlieue

Lundi 23, mardi 24 & mercredi 25 juin

● Assises de la biodiversité

Montpellier

Pour V&B: Damien Carême

Mardi 24 juin

● Réunion de réflexion avec le CGET, l'USH et l'AMF, sur l'engagement significatif des bailleurs sociaux en matière de qualité de service dans les quartiers de la politique de la ville

Ministère des droits des femmes.
Hôtel Broglie - Paris

Pour V&B : François Pupponi et Isabelle Foret-Pougnet

Vendredi 27 juin

● USH (groupe de travail)

Pour V&B : Camille Lanoir

Mercredi 9 juillet

● Réunion de préfiguration du groupe des partenaires du Numérique à l'École

GIE Joubert

Pour V&B : Bernard Bensoussan

Lundi 25 août

> Démission du Gouvernement Valls

Mardi 26 août

> Annonce de la composition du gouvernement Valls II

Jeudi 11 septembre

● Audience chez Manuel Valls, 1er ministre

Hôtel Matignon

Pour V&B : Catherine Arenou, Patrice Bessac, Damien Carême, Hélène Geoffroy, Gilles Leproust, Marc Vuillemot.

Jeudi 16 septembre

- Commission Finances, en présence de Jean-Pierre Chauvel, consultant en finances locales, Jeanne Munck, spécialiste en gestion financière des collectivités territoriales à l'IAU-IDF, et François Pupponi

Assemblée Nationale - Paris

Mardi 23 au Jeudi 25 septembre

- 75ème Congrès HLM 2014, organisé par l'Union Sociale de l'Habitat

Parc des Expositions Eurexpo - Lyon

Pour V&B : Catherine Arenou, Sylvie Thomas

Mercredi 8 au Vendredi 10 octobre

- Convention AdCF

Lille

Pour V&B : Damien Carême (intervention sur l'économie circulaire)

Vendredi 10 octobre

- Colloque national « Laïcité & Services publics » organisé par l'Académie des banlieues

Assemblée Nationale - Paris

Mardi 14 octobre

- Audition de Ville & Banlieue par François Pupponi, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2015

Assemblée Nationale - Paris

Pour V&B : Hélène Geoffroy

Jeudi 16 octobre

- Rencontre autour de Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des Inégalités

GIE Joubert

- Rencontre avec Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Hôtel de Broglie - Paris

Pour V&B : Catherine Arenou, Gilles Leproust, Marc Vuillemot

Lundi 27 & Mardi 28 octobre

- Congrès 2014 de l'Anacej : À la conquête de la mobilité

Villeurbanne (69)

Pour V&B: Sylvie Thomas

Lundi 3 novembre

- Déjeuner de travail avec Myriam El-Khomri, secrétaire d'État à la Ville

Hôtel Le Play - Paris

Pour V&B : Catherine Arenou, Damien Carême, Philippe Rio, Marc Vuillemot

Vendredi 7 novembre

- 1ère réunion pour la composition d'un Comité de pilotage de la préfiguration de l'IVD

ANRU - Paris

Pour V&B: Philippe Rio

Mercredi 12 novembre

- Réunion des membres du jury de la « Bourse nationale d'expérimentation en faveur de la participation des habitants »

CGET - Paris

Pour V&B: Danièle Carlier

Jeudi 13 novembre

- Journée du Réseau des acteurs de l'habitat. « Le logement au service de l'emploi : Quelles réalités dans les territoires ? »

Espace Saint-Martin - Paris

Pour V&B: Camille Lanoir

Lundi 17 & Mardi 18 novembre

- 35ème Rencontres des Agences d'urbanisme (FNAU)

Paris

Pour V&B: Sylvie Thomas

Mardi 18 novembre

- Rencontre de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) avant la réunion du Conseil des collectivités territoriales pour le développement (CCTDC)

Paris

Pour V&B: Danièle Carlier

- Rencontre avec Fleur Pellerin, ministre de la Culture

Ministère de la Culture - Paris

Pour V&B: Danièle Carlier

Mercredi 19 novembre

- Conseil d'Administration de la FNCC suivi d'un séminaire sur la réforme territoriale intitulé « Il ne faut pas que la réforme territoriale fasse qu'il ne soit plus possible de parler de Culture avec les élus »

Hôtel de Ville - Paris

Pour V&B: Danièle Carlier

Jeudi 20 & Vendredi 21 novembre

- 1er séminaire de travail sur les missions de l'Institut pour la Ville Durable (IVD)

CSTB - Paris

Pour V&B: Philippe Rio

Jeudi 27 novembre

- Rencontre autour de Jérôme Berthaut, sociologue des médias : « La banlieue du 20h »

GIE Joubert

Vendredi 28 novembre

- Séminaire inter-association sur la programmation européenne 2014/2020

GIE Joubert

Mercredi 3 décembre

- Déjeuner des présidents et des délégués généraux du GIE

Paris

Jeudi 4 décembre

- Soirée thématique sur « La question de l'illettrisme dans les zones urbaines sensibles » avec l'ANLCI, en présence d'Hervé Fernandez, directeur et d'Éric Nedelec, coordonnateur de l'action nationale et territoriale.

GIE Joubert

Mercredi 9 décembre

- Réunion sur les rythmes scolaires

GIE Joubert

Jeudi 11 décembre

- 2ème réunion du Comité de pilotage de la préfiguration de l'IVD

ANRU - Paris

Pour V&B: Philippe Rio

- Réunion Charte Nationale Logement « Qualité de service » (suite à la réunion du 24 juin)

Pour V&B: Rachid Maziane

Jeudi 11 & vendredi 12 décembre

- 11ème Forum des Interconnectés « Quel cap pour 2020 ? Innover c'est choisir - Choisir c'est innover ».

Lyon

Pour V&B: Sylvie Thomas

Mardi 16 décembre

- Journée d'information URBACT : d'URBACT II à URBACT III - Quels outils pour les villes ?

CGET - Saint-Denis (93)

Pour V&B: Camille Lanoir

- 6ème comité des partenaires de la concertation nationale sur le numérique à l'école

GIE Joubert

CONTACT

Ville & Banlieue

22 rue Joubert
75009 PARIS

01 47 00 27 00
contact@ville-et-banlieue.org
www.ville-et-banlieue.org

Cette publication a été préparée par l'équipe de Ville & Banlieue.

Nous remercions nos adhérents et l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien.

Conception graphique : elodiejarret.com
Impression : H2impression
Mai 2015